



PROJET DE LOI PORTANT RÉFORME DES RETRAITES

INTERVENTIONS DES SÉNATEURS SOCIALISTES

**DISCUSSION DE L'ARTICLE 5
ET EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE**

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DES JEUDI 7 ET VENDREDI 8 OCTOBRE 2010**

Discussion de l'article 5 [appelé en priorité]

Titre II - DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES RÉGIMES

Chapitre Ier : Âge d'ouverture du droit

Article 5 (priorité) (Non modifié)

Au début du paragraphe 2 de la sous-section 4 du chapitre Ier du titre IV du livre Ier du code de la sécurité sociale, il est ajouté un article L. 161-17-2 ainsi rédigé :

« Art. L. 161-17-2. – L'âge d'ouverture du droit à une pension de retraite mentionné au premier alinéa de l'article L. 351-1 du présent code, à l'article L. 732-18 du code rural et de la pêche maritime, au 1° du I de l'article L. 24 et au 1° de l'article L. 25 du code des pensions civiles et militaires de retraite est fixé à soixante-deux ans pour les assurés nés à compter du 1er janvier 1956.

« Cet âge est fixé par décret, de manière croissante à raison de quatre mois par génération et dans la limite de l'âge mentionné au premier alinéa du présent article, pour les assurés nés avant le 1er janvier 1956. »

INTERVENTIONS DES SÉNATEURS SOCIALISTES :

JACKY LE MENN, SÉNATEUR D'ILLE-ET-VILAINE

L'article 5, qui vise à compléter titre IV du livre Ier du code de la sécurité sociale, consacre le recul de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans. Il est présenté comme l'article clé qui permettra de sauver le financement des retraites. De plus, il semble reposer sur une évidence qu'il serait incongru de questionner. C'est pourtant ce que je vais faire, monsieur le ministre, et je vous prie par avance de bien vouloir m'en excuser. Nous vivons plus longtemps, il est donc normal de travailler plus. Cette idée a été si souvent assénée qu'elle semble frappée au coin du bon sens. La loi de 2003 lui a donné un contenu, en fixant une règle tout à fait arbitraire selon laquelle les gains d'espérance de vie devraient se partager entre, pour un tiers, l'allongement de la durée du travail, et, pour deux tiers, l'allongement de la retraite. Cette formule est tout aussi creuse et dénuée de fondement que la règle du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans la fonction publique.

Des chiffres ronds n'ont jamais tenu lieu de politique et encore moins de règle de justice, nous rappelle fort à propos Pierre Concialdi, économiste à l'Institut de recherches économiques et sociales, dans son récent ouvrage Retraites : en finir avec le catastrophisme dont je vous conseille la lecture. Permettez-moi de vous en livrer quelques extraits.

« Les gouvernements, dont le nôtre, qui affichent cette idée font mine de se tromper d'objectif » : personne n'est dupe. « Ce ne sont pas les gains d'espérance de vie qu'il faut partager, mais les gains de productivité » pour participer au redressement du financement de nos régimes sociaux, notamment du régime des retraites.

Mais là, nous touchons à un tabou : il n'est pas question pour notre gouvernement de déplaire au MEDEF qui, lui, n'entend pas voir remis en cause un partage largement inégalitaire des gains de productivité, au bénéfice des plus gourmands de ses mandants, ceux qui sont abonnés au CAC 40. Il est plus confortable pour eux de voir reculer l'âge légal de départ à la retraite des ouvriers, des employés, des cadres – des soutiers du monde du travail, en somme –, ainsi que des femmes pour trouver des financements sans solliciter davantage leurs capitaux propres, ou seulement à la marge, capitaux avec lesquels ils pourront sans vergogne se livrer à leur jeu favori : la spéculation financière. Or, cette dernière n'apporte rien à notre économie et ne crée aucun emploi mais, en revanche, elle provoque des catastrophes, comme celles que nous avons connues au cours des années 2008-2010, pudiquement baptisées « années de crise ».

Autre argument, proclamé cette fois par le Président de la République à l'occasion des vœux aux partenaires sociaux le 15 janvier dernier : « Cela fait cinquante ans que nous gagnons un trimestre d'espérance de vie par an ». Mais l'espérance de vie à laquelle il se réfère est celle qui est évaluée à la naissance qui, en effet, a beaucoup progressé en 50 ans – je l'ai rappelé en commission des affaires sociales –, le taux de mortalité infantile s'étant effondré, et c'est heureux, de 33,4 décès pour 1000 en 1957 à 4,7 pour 1000 en 2007.

Or l'espérance de vie des retraités n'est pas concernée par le taux de mortalité infantile. L'important, pour un retraité, est l'espérance de vie en bonne santé qu'il a à 60 ans. Selon l'INSEE, l'espérance de vie en bonne santé est

de 63,2 ans pour les hommes et de 64,2 ans pour les femmes. J'ajoute que l'INSEE retient une définition très restrictive de ce que l'on entend par « bonne santé », à savoir « une absence de limitation d'activité dans les gestes de la vie quotidienne et une absence d'incapacité ». Ainsi, une personne en rémission d'un cancer, atteinte d'un diabète correctement soigné ou ayant subi un pontage coronarien est considérée comme étant en bonne santé : sans commentaire !

Selon le rapport du Conseil d'orientation des retraites, l'espérance de vie à 60 ans pourrait augmenter d'un an et demi tous les dix ans, soit 0,65 trimestre par an. C'est loin de l'allongement dont fait état le Président de la République, mais les thuriféraires de la retraite à 62 ans n'en sont pas à une approximation près. Quant à l'espérance de vie en bonne santé, elle est déjà aujourd'hui fortement inégalitaire entre les retraités selon les lieux de vie et selon les types de professions qu'ils ont exercés tout au long de leur carrière.

Quoi qu'il en soit, le report de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite est une mesure idéologique aux conséquences désastreuses pour les plus fragiles de nos concitoyens, les chômeurs, ainsi que pour les femmes, qui sont particulièrement pénalisées. Et, monsieur le ministre, ce n'est pas l'amendement gouvernemental déposé à la hâte ce matin pour essayer de désamorcer le mécontentement populaire qui va sensiblement améliorer les choses.

Une autre conséquence certaine du recul de l'âge légal de la retraite, dont on parle peu, c'est qu'un plus grand nombre de salariés ne seront jamais en retraite, car, hélas ! ils seront décédés ! Si l'espérance de vie augmente, on continue de mourir avant la retraite. Ce recul signifie qu'environ 22 000 personnes supplémentaires de la génération née dans les années soixante-dix ne pourront jamais bénéficier de la retraite parce qu'elles décéderont avant d'avoir atteint l'âge de 62 ans.

Cette disposition de votre projet de loi, qui va transformer un « jeune » retraité en « vieux » chômeur et transférer le mistigri du déficit des caisses de retraite aux caisses de l'UNEDIC est de toute façon attentatoire à l'équité entre nos concitoyens. Cela revient, vous ne pourrez sérieusement me démentir, monsieur le ministre, faire payer largement le financement du système actuel de retraites par les travailleurs modestes.

La grande majorité de nos concitoyens ne saurait admettre une telle hypothèse. Nous nous opposerons donc avec la dernière énergie à l'adoption de cet article déplorable qui met fin à une grande conquête sociale.

CLAUDE DOMEIZEL, SÉNATEUR DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, nous anticipons donc de quelques jours l'examen de l'article 5 qui vise à repousser de 60 à 62 ans l'âge légal d'ouverture du droit à la retraite.

Pour définir un parcours professionnel, il faut tenir compte de plusieurs données : le travail, les conditions travail, la santé au travail, les congés, la formation continue et la retraite.

Je l'ai déjà dit, mais je le répète : chaque fois que les conditions de travail ont été améliorées, elles l'ont été par la gauche. Chaque fois qu'elles ont reculé, c'est la droite qui l'a décidé. Il suffit de se référer à l'Histoire pour s'en convaincre. Je vous donnerai des exemples, si vous le souhaitez. Je pourrais citer les congés payés, les 35 heures, la retraite à 60 ans ! Ne vous cachez pas, messieurs !

J'ai entendu dire, à plusieurs reprises, que le passage à la retraite à 60 ans, en 1982, avait été décidé par ordonnance. Quelle différence entre la manière dont les choses se sont passées lorsque François Mitterrand et Pierre Mauroy ont décidé de légiférer par ordonnances pour abaisser l'âge de la retraite à soixante ans et ce qui se passe aujourd'hui ! Cet abaissement était la traduction d'une promesse électorale. Il y a les présidents qui font ce qu'ils ont promis de faire et ceux qui font le contraire ! Entre le Président de la République de 1981, qui avait promis la retraite à soixante ans, et le Président de la République d'aujourd'hui, qui avait promis de ne pas y toucher, il y a tout de même une différence. L'essentiel, c'est de faire ce que l'on a promis. Ensuite, que ce soit par le biais d'une loi ou par voie d'ordonnance...

Ce qui intéresse les gens, c'est non pas de savoir comment la retraite à soixante ans a été adoptée, c'est qu'elle ait été votée. Et aujourd'hui, ils veulent la conserver.

Je tiens maintenant à rétablir quelques vérités et à revenir sur certains de vos propos, monsieur le ministre.

D'aucuns soutiennent que le gouvernement de Lionel Jospin n'a rien fait pour les retraites. Dois-je rappeler la création du Fonds de réserve pour les retraites ? Vous êtes bien content de vous en servir, monsieur le ministre. Je vous promets de revenir sur ce sujet et sur votre mensonge. Pas aujourd'hui, nous n'en avons pas le temps. Dois-je rappeler aussi la création du Conseil d'orientation des retraites ? Sous le gouvernement de Lionel Jospin, le déficit de la sécurité sociale est passé de 54 milliards d'euros à quasiment zéro. Si nous sommes passés de 54 milliards d'euros à zéro, c'est tout simplement parce le gouvernement de l'époque a eu la volonté de développer l'emploi. C'est l'une des raisons de sa réussite : qui dit emploi dit bonne santé de notre système de protection sociale. En 2002, vous avez trouvé le régime général excédentaire. Et vous allez nous le rendre déficitaire.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, telles sont les raisons pour lesquelles nous sommes opposés à l'article 6, dont nous demandons la suppression.

DAVID ASSOULINE, SÉNATEUR DE PARIS

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avant d'aborder le fond de cet article, permettez-moi de revenir sur l'organisation de nos travaux. Alors que le projet de loi compte trente-trois articles, que nous n'avons même pas encore entamé l'examen de l'article 1er, vous avez décidé d'examiner en priorité les articles 5 et 6. Pourquoi ? Parce que votre plan de communication est déjà prévu. En dépit de tout ce que vous pouvez dire, la seule chose qui vous intéresse, c'est de faire adopter le relèvement de l'âge légal avant mardi afin de pouvoir dire à ceux qui s'appêtent à manifester, qui espèrent encore pouvoir vous faire bouger, que la disposition étant votée, il n'y a plus besoin de lutter. Eh bien, si, il faudra continuer de lutter, quoi qu'il se passe ce week-end !

Cette manœuvre, monsieur le ministre, est votre marque de fabrique. Elle est révélatrice de la façon dont vous considérez le Parlement. Ce n'est pas une bonne manière faite à notre travail.

La retraite à soixante ans s'inscrit dans une continuité. Le progrès social a accompagné l'histoire de l'humanité. Il s'est traduit, sur l'ensemble du xxe siècle, par l'abolition de toutes les formes de violence et d'exploitation des travailleurs. La diminution des accidents du travail, la réduction de la durée journalière, puis hebdomadaire, du temps de travail, la suppression du travail des enfants, la création des congés payés, de la retraite, l'allongement des études ont été les étapes essentielles de ce processus.

Contrairement à toutes les tautologies et fausses évidences que vous ne cessez de nous asséner, alors que l'espérance de vie augmentait, le temps de travail a pratiquement été divisé par deux en un siècle : il est passé de 2 695 heures par an en 1896 à 1 441 heures aujourd'hui. Chaque étape de ce progrès social, revendiqué par les salariés, s'est heurtée à l'opposition massive du patronat, soutenu par la droite. De la même façon, aujourd'hui, le patronat, l'UMP et le Gouvernement s'opposent au maintien du progrès social.

On avance toujours les mêmes arguments : ces changements allaient ruiner les entreprises. Ainsi, en 1936, que disaient la droite et le patronat au sujet de la politique du Front populaire et des avancées fantastiques qu'il a permises, notamment l'instauration des congés payés ? Reprenez les articles de presse ! Ils osaient accuser le Front populaire et ses conquêtes, que personne, ensuite, n'a jamais osé remettre en cause, d'avoir ruiné l'économie du pays et préparé la défaite de 1940 !

À chaque fois, vous avancez les mêmes arguments ! À chaque nouveau progrès social, à chaque tentative de préserver un progrès social, vous nous dites que l'on veut affaiblir l'économie. Or l'histoire a prouvé le contraire. La réduction globale du temps de travail s'est accompagnée d'une très forte augmentation de la richesse par habitant, mesurée par le PIB par habitant : tandis que le temps de travail était divisé par deux, la richesse par habitant était multipliée par huit. Ces progrès n'ont donc jamais été accompagnés de décroissances ou de catastrophes économiques pour notre pays.

Le passage, en 1980, de 65 ans à 60 ans de l'âge légal du départ à la retraite reposait sur l'idée d'un « véritable droit au repos que les travailleurs sont fondés à revendiquer en contrepartie des services rendus à la collectivité, à l'issue d'une durée de carrière normale ».

Cette vérité d'hier est toujours valable, car une grande majorité des salariés liquide aujourd'hui sa pension de retraite à l'âge de 60 ans. Ainsi, en 2009, 72 % des attributions de pension de droit direct des hommes à la CNAV et 60 % de celles des femmes concernaient des salariés âgés de soixante ans. Six salariés sur dix liquident leur retraite alors qu'ils ne sont plus en activité. Voilà la réalité !

Les salariés ayant commencé à travailler jeunes arrivent à l'âge de 60 ans en ayant souvent acquis des droits supérieurs à ceux qui sont nécessaires, d'autant que le dispositif « carrières longues » a été considérablement restreint.

À 60 ans, la différence entre l'espérance de vie d'un ouvrier et celle d'un cadre est de sept ans. Or, aujourd'hui, on dit aux ouvriers qu'ils profiteront moins que les autres de leur retraite, qu'ils vont perdre sept ans de pension. Nous n'avons jamais abordé cet aspect sur le fond. Il faudra y venir, et évoquer aussi la question de la pénibilité.

Le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite est une injustice flagrante. Lors de la discussion des amendements, nous aurons l'occasion d'évoquer la réalité économique de la réforme, qui ne permet en rien d'assurer la pérennité du système de retraites.

M. le président. Mes chers collègues, sachez que je n'en voudrai à aucun d'entre vous de respecter son temps de parole. Assuré de votre sympathie, je sais que vous aurez à cœur de faciliter ma tâche.

Je ne suis pas persuadé que nous pourrons ce soir entendre tous les orateurs qui sont inscrits sur l'article 5. En ne dépassant pas les cinq minutes qui vous sont imparties, vous montrerez que le Sénat est une chambre de débat et que l'on s'y exprime dans le respect du règlement.

PATRICIA SCHILLINGER, SÉNATRICE DU HAUT-RHIN

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes au cœur de la réforme. L'article 5 relève l'âge légal de départ à la retraite et l'âge à partir duquel il est possible de bénéficier d'une retraite à taux plein.

Cet article, cœur même de l'injustice qui caractérise cette réforme, opère une véritable régression sociale.

Cette réforme laisse en suspens la question de la pénibilité, des carrières longues ou encore celle de l'emploi des seniors. Il aurait été beaucoup plus innovant de proposer un système personnalisé, fondé sur le libre choix de la fin d'activité, et de maintenir à 60 ans l'âge légal de départ à la retraite. L'individu doit pouvoir choisir : continuer de travailler ou s'arrêter. La véritable innovation aurait été de permettre à l'individu d'avoir ce choix. Il aurait fallu une implication de l'opinion et une responsabilisation des acteurs économiques et sociaux. Or, aujourd'hui, il ne s'agit que d'une réforme sociale.

L'âge légal de départ à la retraite doit rester fixé à soixante ans, car il s'agit d'une mesure d'équité pour tous ceux qui ont commencé à travailler tôt et qui sont aussi, souvent, les plus modestes. C'est également une garantie pour des salariés usés par le travail, qui souhaitent partir, et une liberté de choix pour tous les Français.

Par ailleurs, il est surprenant que le Président de la République veuille relever l'âge légal de départ à la retraite alors qu'il déclarait, le 23 janvier 2007, dans le journal *Le Monde* : « Le droit à la retraite à 60 ans doit demeurer, de même que les 35 heures continueront d'être la durée hebdomadaire légale du travail. » Après son élection, il a répété à plusieurs reprises qu'il n'avait aucun mandat pour réformer les retraites. Aujourd'hui, force est de constater qu'il nous a trompés.

Or la parole donnée aux citoyens est sacrée. La réforme des retraites doit faire l'objet d'un véritable débat public, car c'est du bien commun des Français qu'il s'agit. Nul n'a le droit d'y toucher sans demander sans l'avis de nos concitoyens.

Une réforme manquant d'imagination et d'ambition ne peut pas être une bonne réforme. Pour s'adapter à notre société, qui s'est transformée, il faut de l'audace. Une réforme devrait proposer, notamment, de nouveaux moyens de financement. La réduction des solidarités collectives et des acquis sociaux n'a rien d'innovant. Car aujourd'hui, c'est bien cela que vous nous proposez : réduire progressivement les solidarités collectives et favoriser les assurances individuelles.

Dans leurs discours, le Gouvernement et sa majorité ne cessent de prendre pour exemple les modèles étrangers. Or, en France, l'âge moyen d'accès à la retraite est déjà de 61,5 ans, car, en plus d'avoir atteint 60 ans, il faut avoir cotisé 40,5 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein. C'est le même âge qu'en Allemagne et qu'en Espagne. Mais on peut partir avec 35 annuités de cotisations en Allemagne, 30 en Grande-Bretagne, contre 41 annuités chez nous. Comme vous le voyez, les Français ne sont ni des paresseux ni des privilégiés. Il ne faut pas les diviser, les dresser les uns contre les autres. De telles méthodes sont dépassées et archaïques. L'effort doit, au travers d'une retraite choisie, être partagé par tous les salariés, du secteur public comme du secteur privé. L'effort doit aussi être assumé par les détenteurs de capitaux.

Des solutions existent et il est possible de rechercher d'autres financements que les dispositifs actuels. Il faut tout simplement rapprocher la taxation du capital de celle du travail.

N'oublions pas que ces trente dernières années, 10 % de la richesse produite, soit 200 milliards d'euros, ont été transférés de la rémunération du travail vers les profits. Ce transfert a bénéficié aux revenus financiers. Ainsi, en limitant la progression des salaires au profit de la rémunération des actionnaires, on limite aussi les cotisations qui alimentent les caisses de retraites et on crée des déficits. Non, les déficits ne sont pas une fatalité !

Les revenus du capital doivent être mis à contribution parce que les salariés voient de plus en plus la part de leur salaire direct stagner au profit de revenus complémentaires versés sous forme de bonus, de stock-options, mais aussi d'intéressement ou de participation.

Là encore, l'égalité doit être envisagée. Nous vous proposons une mesure d'égalité : le prélèvement de 25 milliards d'euros sur le capital à l'horizon 2025 pour une réforme équilibrée faisant participer tous les revenus au financement des retraites.

La réforme telle qu'elle est présentée est la plus dure d'Europe. Elle est la seule à modifier à la fois la durée de cotisation et l'âge légal de départ à la retraite, avec un financement assuré en majorité par les salariés.

RAYMONDE LE TEXIER, SÉNATRICE DU VAL D'OISE

Monsieur le président, du fait du bouleversement de l'ordre du jour, Mme Annie Jarraud-Vergnolle m'a demandé de m'exprimer en son nom sur l'article 5, appelé en priorité. Dans un pays reconnu mondialement pour ses avancées sociales, sa qualité de vie, la longévité de ses habitants, mais également la productivité de ses salariés, comment comprendre que ce gouvernement cherche à sanctionner des hommes et des femmes ayant commencé à travailler jeune sur des métiers souvent pénibles et à pénaliser les femmes, aux carrières hachées, les salariés précaires, de plus en plus nombreux, ou les seniors, qui, pour la plupart d'entre eux, arrêtent de travailler avant 60 ans parce que les entreprises ne veulent plus les embaucher ?

C'est le choix de la société dans laquelle nous voulons vivre qui est en jeu. Il est totalement inopérant de déconnecter le présent projet de loi sur les retraites d'un projet de loi sur le travail et l'emploi : l'augmentation du taux d'emploi des jeunes et des seniors conditionne la viabilité de toute politique en matière de retraite ! D'autant plus que, pour le Gouvernement, la ressource nécessaire aux financements des retraites est essentiellement assise sur les salaires.

Vos déclarations d'intention sur la mise en place d'accords-cadres non contraignants pour l'emploi des seniors, notamment lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, sont pour le moment demeurées vaines. Pourtant, le taux d'emploi dans les prochaines décennies sera décisif, puisque le niveau de l'emploi détermine le volume des cotisations : 1 point de masse salariale supplémentaire, c'est 1,9 milliard d'euros de cotisations en plus ! Mais nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque nous examinerons les articles suivants. Nous avons entendu à plusieurs reprises le Gouvernement et, plus encore, le Président de la République décréter l'abaissement de l'âge de la retraite de 65 ans à 60 ans décidé par François Mitterrand en 1982. Mais cet acquis social du droit à la retraite – je dis bien du « droit à la retraite » – à 60 ans a été bénéfique à bien des égards. Prenons l'exemple de la microéconomie. La théorie du cycle de vie de Franco Modigliani est un modèle de prise en compte de l'âge du consommateur dans la détermination de la fonction de consommation. L'âge détermine à la fois les revenus de l'individu et son patrimoine.

De l'enfant, important prescripteur qui achète par parents interposés, au jeune adulte, aux revenus faibles et qui a tendance à s'endetter, l'individu plus mûr peut rembourser ses dettes et se constituer des ressources, voire un patrimoine pour ses vieux jours.

On a longtemps cru que le troisième âge constituait une clientèle peu accessible à la nouveauté et peu solvable face au marché. On constate maintenant qu'il s'agit de consommateurs ayant un pouvoir d'achat élevé et une grande variété de besoins spécifiques à satisfaire, compte tenu de leur disponibilité. C'est ce qu'on a pu constater dans le secteur du tourisme. En effet, selon une enquête réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques, l'INSEE, en 1989, 53 % des personnes âgées de 60 ans à 64 ans réalisaient des séjours touristiques, contre 33 % en 1969, soit une progression de plus de 60 %. Ce taux n'a eu de cesse de croître par la suite, atteignant même 65 % voilà cinq ans.

Et cela ne s'arrête pas là. Non seulement plus de retraités font des séjours, mais ils effectuent 89 % de leurs dépenses sur le territoire national. Une telle évolution a permis une forte croissance du secteur du tourisme, et même une progression de la formation brute de son capital fixe supérieure à celle de l'ensemble des entreprises. Par votre réforme, vous allez affaiblir le secteur du tourisme et des loisirs, qui emploie 822 000 personnes.

Nous le savons tous, le maintien de l'ouverture des droits à la retraite à 60 ans est un atout considérable pour notre société. Cet aspect un peu particulier du problème, peut-être pas le plus important compte tenu des trop nombreux retraités qui perçoivent à peine de quoi survivre, est simplement une raison supplémentaire pour vous demander de ne pas légiférer dans l'urgence. (Applaudissements sur les travées du groupe socialiste.)

RONAN KERDRAON, SÉNATEUR DES CÔTES-D'ARMOR

Monsieur le ministre, vous avez déclaré à plusieurs reprises, dans les médias ou devant la commission des affaires sociales, que le projet de loi portant réforme des retraites, dont nous sommes saisis en ce moment, pourrait être « amélioré » – je reprends vos propres termes ! – par notre assemblée. Quel honneur !

Néanmoins, nous ne sommes pas dupes du jeu qui consiste à n'accepter que des amendements ayant une portée mineure, venant de vos propres rangs, visant au maintien du statu quo ou faisant partie d'un numéro de charme à l'égard des centristes ! Non, nous ne sommes pas dupes ! Aucune de ces prétendues avancées ne remettra en cause la philosophie générale du texte sur le fond. En effet, comme nous l'avons constaté ce matin, les décisions viennent directement de l'Élysée !

L'article 5, que nous examinons actuellement, et l'article 6 constituent le noyau dur de votre texte ; ils visent le report de l'âge légal de départ à la retraite de 60 ans à 62 ans.

Je vois bien les motivations qui ont présidé à une telle décision. Il s'agit pour vous de ne pas verser une année et demie de retraites nouvelles. Cela représente une économie de 7 milliards d'euros par an ! Mais, même si je vois bien vos motivations, je les réfute !

Une telle disposition est inacceptable, et ce pour au moins trois raisons.

Premièrement, la mesure que vous proposez ne règle en rien la question financière. Vous vous contentez de transférer des charges nouvelles vers le budget de l'État, vers l'UNEDIC et même – cela devient une habitude de votre gouvernement – vers les collectivités locales, notamment les départements, qui seront ainsi condamnés à verser le revenu de solidarité active, le RSA, des seniors au chômage pendant deux années de plus ! D'ailleurs, Pôle emploi estime à 265 millions d'euros le surcoût ainsi occasionné.

Deuxièmement, et cela a été rappelé par Patricia Schillinger tout à l'heure, votre réforme porte atteinte au libre choix de chacun ! Or la retraite doit être choisie et adaptée aux parcours individuels.

Troisièmement, le projet de loi aggrave la situation des hommes et des femmes qui ont commencé à travailler à 14 ans, 15 ans ou 16 ans, c'est-à-dire les « carrières longues » ! Ce sont ceux qui attendent déjà de partir en retraite, parce qu'ils ont cotisé pendant 42 ans, 43 ans, voire 44 ans et qui cotisent donc aujourd'hui à vide ! Pourquoi ne bénéficient-ils pas d'une pleine prise en compte de leur longue, très longue, durée de cotisations ?

À ce sujet, que dire des 414 000 apprentis que compte notre pays et qui ne cotisent qu'un trimestre pour une année d'apprentissage ?

En ne réglant pas un tel problème, vous acceptez le fait que des années entières de travail et de cotisations de salariés modestes ne soient pas valorisées par le système de retraite. Par conséquent, le recul de l'âge légal de départ à la retraite est une décision injuste et inefficace. En outre, comment pouvons-nous accepter une mesure qui ne tient aucun compte de la réalité du marché du travail ?

Ainsi, le taux d'emploi des seniors de 55 ans à 64 ans est, à 38 %, l'un des plus bas d'Europe ! Monsieur le ministre, savez-vous qu'il y a trois ans d'écart entre l'âge moyen de cessation d'activité, 58,5 ans, et l'âge moyen de liquidation de la retraite, 61,6 ans ? Cela représente trois années à galérer dans des dispositifs d'attente en tous genres ! Et vous voulez allonger encore plus cette période !

Je viens d'évoquer l'emploi des seniors, mais parlons également de l'emploi des jeunes ! Vous ne pouvez pas l'ignorer, les conditions d'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi sont de plus en plus difficiles. Aujourd'hui, le taux de chômage des jeunes actifs peu diplômés est de l'ordre de 40%, contre 10 % pour l'ensemble des jeunes ! La précarité des emplois a considérablement augmenté ! Et ce n'est certainement pas en limitant les outils de l'insertion professionnelle mis à la disposition des jeunes, en particulier par les missions locales, que vous lutterez efficacement contre une telle précarité ! Il faut de toute urgence favoriser et améliorer l'accès des jeunes générations à l'emploi !

Monsieur le ministre, nous vous l'affirmons, l'avenir des retraites se joue aussi et surtout sur le marché du travail.

Nous vous demandons de maintenir l'ouverture des droits à 60 ans, d'écouter celles et ceux, de plus en plus nombreux, qui manifestent dans nos rues contre l'iniquité de votre projet et de cesser de faire preuve de mépris à l'égard des plus fragilisés de nos concitoyens !

Monsieur le ministre, pour mener à bien une réforme des retraites, il faut de l'écoute et de la responsabilité. Vous ne faites preuve ni de l'un ni de l'autre !

BERNADETTE BOURZAI, SÉNATRICE DE LA CORRÈZE

L'article 5 vise à reculer l'âge légal de départ à la retraite de 60 ans à 62 ans. Il s'agit d'une mesure particulièrement injuste, qui marque une très grande régression sociale, en particulier pour les femmes. C'est encore plus vrai pour l'article 6, qui recule à 67 ans l'accès à la retraite sans décote.

Comme mes collègues l'ont déjà souligné, le recul de l'âge de départ à la retraite pénalisera physiquement toutes celles et tous ceux qui ont commencé à travailler tôt et qui ont exercé des emplois pénibles.

De plus, un tel recul pénalisera également financièrement toutes celles et tous ceux qui eu des parcours professionnels en « dents de scie » et qui se trouvent dans des situations de plus en plus précaires face à l'emploi à mesure qu'ils avancent en âge. Les personnes qui seront les plus pénalisées par cette réalité sont les femmes. Il s'agit – hélas ! – d'une réalité statistique clairement établie lorsqu'on constate que 86 % des hommes parviennent à valider une carrière complète, contre 44 % seulement pour les femmes, c'est-à-dire deux fois moins.

D'une part, les femmes sont pénalisées dans leur vie professionnelle. En moyenne, leurs salaires sont de 27 % inférieurs à ceux des hommes. Cela est lié au fait que 60 % des emplois non qualifiés et 83 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Pourtant, 1,5 million de femmes salariées souhaiteraient travailler davantage. Par ailleurs, le taux de chômage des femmes reste autour de 11 %, contre 9,7 % pour les hommes. La pression de la précarité sur les femmes est donc très forte.

Tout cela n'explique pas l'écart des salaires. À qualification professionnelle équivalente, l'écart demeure de 10 % à 15 %, ce que rien ne peut justifier. Au-delà des raisons dites « structurelles » et des discriminations indirectes, les femmes sont victimes d'une discrimination directe en matière de salaires, que nombre de lois et d'accords n'ont pas réussi à faire disparaître. En effet, les femmes sont concentrées dans de petites entreprises, qui échappent à la plupart des dispositions législatives et aux accords concernant l'égalité professionnelle et salariale. Or votre proposition de pénalité se limite aux entreprises de plus de cinquante salariés. Il y a donc peu de chances que la situation évolue.

D'autre part, dans un couple, l'arbitrage des carrières se fait encore presque systématiquement en faveur du mari, en cas de mutation professionnelle impliquant un changement de domicile, voire de nature ou de rythme de travail. Les femmes sont prises dans un cercle vicieux, dont la situation professionnelle et salariale inférieure à celle des hommes constitue à la fois la cause et la conséquence. Or, dans un marché du travail fortement dégradé et concurrentiel, lorsqu'on quitte un emploi à cinquante ans, il n'est pas évident d'en retrouver un autre.

La question des rémunérations à l'embauche place également les personnes avancées en âge face à un dilemme. Il leur faut admettre des rémunérations plus faibles face à de plus jeunes demandeurs d'emploi, alors que, à la différence de ces derniers, le montant des rémunérations perçues dans les vingt-cinq dernières années sert au calcul de celui de la retraite. Dès lors que le chômage des plus de cinquante ans a augmenté de 17,6 % depuis un an et que six salariés sur dix sont sans emploi au moment du départ en retraite, les deux ans supplémentaires n'allongent pas arbitrairement la durée de vie active ; ils allongent en réalité la durée de la période de précarité face à l'emploi ! En outre, ils permettent mécaniquement de diminuer le montant de la pension, puisqu'ils font glisser la période des vingt-cinq dernières années sur laquelle est calculée la pension.

Nous savons tous que les retraites des femmes sont nettement inférieures à celles des hommes. Or votre réponse consiste à dire qu'il faut améliorer la situation des femmes dans l'emploi pour améliorer leur situation face à la retraite. Nous sommes bien d'accord, mais c'est un aveu d'impuissance, monsieur le ministre ! Savez-vous que ce que vous présentez comme une solution, notamment l'égalité salariale, est en réalité l'un des objectifs du combat des femmes depuis des décennies ? Nous sommes ravies d'apprendre aujourd'hui qu'il s'agit simplement d'une mesure qui se décrète. Et je ne doute pas que le Gouvernement décrètera derechef demain matin que l'égalité salariale est un fait en France !

Rassurez-vous, nous ne sommes pas dupes. Personne dans le pays n'a compris que votre texte sur les retraites réglait le long combat des femmes pour l'égalité salariale et professionnelle, qui demeure d'actualité malgré les textes ou accords qui sont intervenus depuis trente ans !

En conclusion, je dirai que votre méthode, qui consiste à ne pas prendre en compte les différentes situations de notre population, constitue une véritable discrimination, d'ailleurs dénoncée par la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, la HALDE, dans son avis du mois septembre dernier. C'est inacceptable !

BERNARD CAZEAU, SÉNATEUR DE LA DORDOGNE

Notre système de retraites est confronté aux défis du vieillissement de la population et aux conséquences d'une situation de l'emploi dramatique. D'ailleurs, les deux vont de pair. Pour autant, le projet de réforme des retraites que vous nous proposez dans l'urgence ne répond en fait qu'aux exigences de la notation financière. Il ne garantit en rien la pérennité durable de notre modèle par répartition, quoi que M. Longuet ait pu en dire tout à l'heure. Bien au contraire, il aggrave les injustices. Sa mesure phare, le relèvement de l'âge minimum de départ à la retraite de 60 à 62 ans, accroît les inégalités et restreint les possibilités de choix des salariés, sur qui reposent l'essentiel des efforts consentis.

Ce sont nos compatriotes aux carrières incomplètes qui pâtiront le plus de la réforme en voyant leur âge de départ à taux plein reculer de 65 à 67 ans à partir de 2016. Ce sont ainsi les femmes qui seront le plus concernées, et il ne fait aucun doute que nombre d'entre elles vont tomber dans la précarité alors qu'elles forment déjà le gros des bataillons des retraités les plus défavorisés.

Autre constat : à 60 ans, un ouvrier et un cadre ont un écart d'espérance de vie de sept ans. Les travailleurs manuels ne sont pas seulement désavantagés face à la mort : au sein d'une vie plus courte, ils passent aussi plus de temps que la moyenne en situation d'incapacité physique et de dépendance. Ces professions sont en général particulièrement touchées par les limitations fonctionnelles physiques ou sensorielles, qui concernent plus de 60 % des années à vivre après 60 ans. Cette réforme accroîtra fortement les disparités des modes de fin de vie. Pire, ce sont ces derniers, ceux qui ont commencé à travailler jeune, qui seront les perdants du recul de l'âge de départ à la retraite. Ce sont eux qui cumulent le plus les handicaps sociaux : ils sont les moins diplômés, les plus touchés par les arrêts de travail et ceux qui disposent des

plus bas revenus. C'est avant tout ceux-ci qui supporteront finalement principalement les coûts de la réforme. Ils payeront plus pour recevoir moins.

Monsieur le secrétaire d'État, le droit à la retraite est un droit fondamental, et notre système de retraite, fondé sur la solidarité entre les groupes sociaux, est un élément constitutif du pacte social. Son évolution doit se construire par le dialogue, et dans un esprit de justice et de consensus.

Le recul de l'âge de départ à la retraite impliquait nécessairement une sérieuse préparation et un large débat avant de soumettre la proposition aux parlementaires, et non quelques semaines de débat avec les partenaires sociaux et quelques jours de discussion avec les représentants du peuple que nous sommes !

Les sociaux-démocrates suédois ont instauré il y a quelques années trois ans de débat avant de réussir leur réforme des retraites sur un consensus. Vous, vous êtes pressés : 2012 pointe à l'horizon et vous avez hâte d'assumer les promesses que vous avez faites aux plus privilégiés.

Pour conclure, je vous donnerai un conseil : évitez, de grâce, de stigmatiser la gauche, qui a bien préparé le terrain avec des actions dont vous êtes heureux de profiter aujourd'hui. Je pense, notamment, au Fonds de réserve des retraites. Assez de suffisance aussi : il n'y a pas lieu de fanfaronner comme l'a fait cet après-midi le Premier ministre ; on ne peut pas être fier d'une telle réforme !

YVES DAUDIGNY, SÉNATEUR DE L'AINES

C'est bien connu, ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le vent qui change de sens ! Malgré l'engagement pris par le plus haut responsable de l'État devant les Françaises et les Français de ne pas toucher à la retraite à 60 ans, alors qu'il les avait assurés qu'il était « important pour lui » de tenir la parole donnée – il avait même révélé à cette occasion qu'il l'avait voté – le couperet est en train de tomber.

Monsieur le secrétaire d'État, je vous plains quelquefois. Si le scénario que vous êtes en train de nous jouer s'était déroulé il y a quelques décennies, faute de SMS et de mails, vous seriez épuisé à force d'aller et retour entre la

rue du Faubourg Saint-Honoré et la rue de Vaugirard. Car, à l'évidence, le Gouvernement est dans la stratégie et seulement la stratégie ! Son seul souci, cela a été benoîtement avoué, est de savoir de quelle manière il fera passer la pilule.

C'est ce que prouve également, depuis l'ouverture de nos débats au Sénat, la façon dont il abat les cartes de procédure au fur et à mesure. Comme l'opposition veut mener ce débat au fond et jusqu'au bout, projet contre projet, le Gouvernement demande d'abord la réserve de tous les amendements portant articles additionnels avant l'article 5. De la sorte, il évite d'examiner tout de suite nos propositions, notamment celles qui portent sur le financement.

Comme l'opposition continue malgré tout à vouloir débattre et qu'elle résiste, le Gouvernement exige la priorité sur les articles 5 et 6, qui reportent l'âge de la retraite à 62 ans et l'âge du taux plein à 67 ans. Le Gouvernement ne cherche pas à instaurer le dialogue sur ce projet de loi, mais il s'inscrit uniquement dans le rapport de force. La considération qu'il porte aux manifestations est révélatrice de cette stratégie de bonneteau !

Mais l'acte final n'est pas encore écrit ! Il faut dire la vérité à nos concitoyens : il n'est nul besoin de reculer l'âge d'ouverture du droit à la retraite pour sauver le système. La réforme que vous voulez faire avaler aux Françaises et aux Français signe, en réalité, sa mort sur ordonnance ! Alors que la politique fiscale de baisse des impôts et de cadeaux menée depuis dix ans a ruiné les finances publiques, votre seul remède est de prendre toujours plus aux salariés en leur demandant maintenant de payer plus en travaillant plus.

Vous nous avez dit ce matin que la retraite était forcément une question d'âge puisque l'on pose toujours la question : « À quel âge prends-tu ta retraite ? » Doit-on vous faire crédit de ce que les véritables raisons qui fondent le projet de loi que vous défendez sont quand même plus élaborées que ce raisonnement ? La vérité est que cette réforme est plus brutale qu'aucune autre menée en Europe. Elle est également la moins crédible de toutes, car elle prétend faire passer tous le monde sous la même toise, au mépris des différences. Je pense à tous ceux qui n'ont pas toujours pu travailler ou qui n'ont plus de travail, à ceux qui travaillent depuis trop longtemps, à ceux qui sont épuisés.

La vérité est que ce projet n'est pas totalement financé. Nous le savons, rien n'est assuré après 2018, et votre réforme ruine par avance le Fonds de réserve des retraites. Contrairement à ce que vous affirmez, vous reportez de manière irresponsable la dette sur la jeune génération d'aujourd'hui.

Nos propositions, monsieur le ministre, mes chers collègues, sur le maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans n'ont rien à voir avec la caricature que vous en faites. Nos propositions sont responsables.

Une note de Pôle emploi dans Repères et Analyses indique : « En lien avec la contraction sans précédent de l'activité économique en 2009 – chute de 2,5 % du PIB –, l'emploi salarié recule de 1,5 % entre fin décembre 2008 et fin décembre 2009, soit une perte nette de 256 100 postes de travail. Un tel niveau des destructions nettes d'emploi salarié n'avait jamais été observé depuis l'après-guerre. »

Monsieur le ministre, ce n'est pas d'un relèvement de 60 à 62 ans de l'âge d'ouverture du droit à pension que notre pays a besoin : notre pays a besoin d'emplois. La retraite est une assurance, ce n'est pas seulement une allocation. Ce n'est pas non plus un privilège, c'est un droit pour lequel les salariés ont souscrit toute leur vie.

Une réforme des retraites mérite mieux que ce médiocre exercice de rafistolage, aussi injuste que cynique !

MICHEL TESTON, SÉNATEUR DE L'ARDÈCHE

Cet article, point central de la réforme proposée par le Gouvernement, est, pour le groupe socialiste, absolument inacceptable. En effet, le recul de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans, fût-il progressif, ne manque pas d'inquiéter en raison, notamment, de l'état actuel du marché du travail dans notre nation et, plus particulièrement, de la situation de l'emploi des personnes de plus de 50 ans. Quelle est donc la situation de l'emploi de ces personnes ?

Selon l'INSEE, en 2009, seuls 38,9 % des personnes âgées de 55 à 64 ans avaient un emploi, niveau inférieur de sept points à la moyenne de l'Union européenne, qui est de 46 %.

Selon les chiffres du ministère, publiés en août de cette année, le taux de chômage des personnes âgées de 50 ans et plus a augmenté de plus de 17 % entre juillet 2009 et juillet 2010.

En outre, depuis 2008, la HALDE et l'OIT publient conjointement, chaque année, un « Baromètre sur les perceptions des discriminations dans les entreprises et la fonction publique ». Selon ce baromètre, en 2009, les discriminations liées à l'emploi constituaient 50 % des saisines de la HALDE et, parmi ces saisines, la discrimination fondée sur l'âge figure au troisième rang des motifs de plainte. Cette discrimination est, d'ailleurs, reconnue par la justice. Je tiens à citer l'exemple d'un agent public de 47 ans seulement, auquel il a été interdit d'intégrer un grade supérieur en raison de son âge, alors qu'il avait réussi le concours lui permettant d'obtenir une telle promotion. Le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion a reconnu, en mars de cette année, que cette personne avait subi une discrimination liée à son âge.

Ces éléments statistiques doivent nous interroger sur la pertinence de faire passer de 60 à 62 ans l'âge d'ouverture du droit à une pension de retraite. En effet, de nombreux salariés de plus de 50 ans souhaiteraient pouvoir exercer une activité leur permettant de vivre décemment. Le Gouvernement devrait donc mettre en place une réelle politique de l'emploi en faveur des seniors, plutôt que de vouloir les voir travailler plus longtemps.

Faute d'une telle politique, il est quasiment certain que l'assurance chômage devra payer pour les personnes concernées. Il s'agit purement et simplement d'un transfert de charges, transfert auquel le Gouvernement nous a habitués dans d'autres domaines. Selon une étude de Pôle emploi – citée dans le journal Les Échos du 28 septembre 2010 –, le relèvement de l'âge de la retraite aura pour conséquence d'empêcher plusieurs milliers de personnes de basculer du chômage vers la retraite.

Selon une note de l'UNEDIC – citée dans le journal La Tribune du 28 septembre 2010 –, la réforme des retraites aura un coût compris entre 440 millions et 530 millions d'euros pour l'assurance chômage, ce qui fait écho à la déclaration de François Fillon, qui a affirmé le 16 septembre dernier que « les partenaires sociaux qui gèrent l'assurance chômage vont devoir intégrer le réforme des retraites ».

Ainsi, il apparaît très clairement que cette réforme ne fait que déplacer un très important problème, au lieu de lui apporter une solution pérenne.

Dans le cadre de son projet alternatif au projet du Gouvernement, le Parti socialiste prévoit une politique dynamique et volontaire pour l'emploi des seniors. Les objectifs de cette politique sont de permettre aux seniors de retrouver une activité, tout en évitant de transférer une partie du coût des retraites sur l'assurance chômage.

Nous persistons par conséquent à refuser l'allongement de la durée de travail, ce qui nous conduit à demander la suppression de l'article 5.

BERNARD ANGELS, SÉNATEUR DU VAL D'OISE

Monsieur le ministre, vous présentez le recul de l'âge légal de la retraite comme la seule piste sérieuse pour sauver le système par répartition. Il vous est difficile de nier les conséquences sociales de ce recul : ainsi, les salariés ayant commencé à travailler tôt vont devoir cotiser au-delà de la durée légale et terminer leur carrière dans des conditions pénibles. Des millions de salariés, celles et ceux qui ont eu les parcours les plus chaotiques, les plus précaires, vont devoir travailler jusqu'à 67 ans.

Mais à cette objection sociale, vous opposez un impératif économique : ce serait le prix à payer pour sauver le système. Or, à l'évidence, vous refusez de voir la réalité économique du pays. Vous négligez complètement la réalité du marché du travail...

La France a l'un des taux d'emploi des actifs de 55 à 64 ans les plus faibles d'Europe, avec 38,9 % des seniors au travail ! Dans ce domaine, notre pays détient un triste record : la moyenne européenne avoisine en effet les 45,6 %. Bien trop souvent, hélas, les salariés sortent du travail par le chômage, par le licenciement, mais pas par la retraite, et 57 % des chômeurs de 50 ans et plus sont des chômeurs de longue durée. Je le répète : seuls 40 % des actifs âgés de plus de 58 ans sont encore au travail !

Et les autres ? Que vont-ils faire entre 58 et 62 ans ? Rester deux ans de plus au RMI, au RSA, ou au chômage, sans revenus, en attendant 62 ans ?

Et ce ne sont pas les quelques mesurette que vous proposez pour l'emploi des seniors qui vont changer quoi que ce soit à cette dramatique situation. Vous vous contentez de reprendre à votre compte le double discours du MEDEF qui réclame à cor et à cri le recul de l'âge légal, tout en laissant les entreprises se débarrasser prioritairement des salariés les plus âgés.

Votre raisonnement économique ne tient donc pas, puisqu'il revient à transférer le déficit du régime vieillesse vers l'assurance chômage ! C'est un comble, quand on se souvient que vous aviez prévu exactement le contraire, il y a cinq ans, puisque vous prétendiez tout résoudre en transférant une partie des cotisations d'allocations chômage au financement des retraites !

Monsieur le ministre, il n'y a pas de meilleur moyen pour pérenniser le système de retraites que la lutte contre le chômage et une véritable politique de l'emploi ! Or, les chiffres récents témoignent de l'inefficacité de votre politique dans ce domaine.

BARIZA KHIARI, SÉNATRICE DE PARIS

Cela fait maintenant huit ans, monsieur le ministre, que votre majorité est au pouvoir – huit ans de trop ! Cela fait huit ans qu'elle dispose de tous les leviers. Le bilan est édifiant : tous nos comptes sont dans le rouge ; les déficits se creusent ; le chômage des jeunes et des seniors augmente. Face à cette situation économique et sociale désastreuse, dont vous êtes comptables, nous pensons aussi qu'il faut agir.

Les socialistes français, tout comme la société française, savent qu'une réforme des retraites est nécessaire, et ce non pour de simples raisons démographiques, lesquelles ont néanmoins leur importance, nous ne l'avons jamais nié. Les Français savent que cette réforme est nécessaire, mais ils veulent une réforme juste. Ils savent aussi que le seuil des 60 ans constitue pour eux un bouclier social que vous voulez dynamiter.

Qui est concerné par le report de l'âge légal de la retraite de 60 ans à 62 ans ? Ceux qui ont commencé à travailler tôt : avec ce projet, un salarié ayant débuté dans la vie professionnelle à 18 ans va devoir cotiser 44 annuités ; ceux

qui, à quelques années de la retraite, éprouvent une grande fatigue liée à la pénibilité de leur emploi. Ces ouvriers, ces employés, vous les soumettez à la double peine. Non seulement ils vont devoir attendre deux ans de plus pour pouvoir entamer une nouvelle période de leur existence, mais rien n'est prévu pour eux en matière de pénibilité. Vous confondez pénibilité et invalidité ; c'est consternant !

Vous faites payer par les plus modestes l'essentiel de l'effort de financement ; c'est profondément injuste !

Vous mettez aussi à contribution les collectivités locales : 60 % des Français de plus de 55 ans sont en situation de chômage ; s'ils doivent attendre 62 ans pour toucher leur retraite, cela signifie qu'ils vont devoir passer par la case RMI et RSA.

L'équilibre des comptes que vous nous présentez pour 2018 est factice : c'est notamment l'assurance chômage et les collectivités locales qui vont payer une grande partie de la facture.

Ce n'est pas l'allongement de l'espérance de vie qui est une menace pour nos retraites. Ces gains de vie, nous les devons à la mise en place de l'État providence, que vous n'avez cessé de vouloir démanteler. Ces gains de vie, nous les devons à notre modèle social, héritage du Conseil national de la résistance, que vous ne cessez de casser. L'issue n'est pas dans ce report infini de l'âge légal de la retraite : 62 ans aujourd'hui... Pourquoi pas 65 ans ou 70 ans demain ?

L'issue est dans une politique active en faveur de l'emploi.

Je vous entends encore dire : « Nous irons chercher la croissance avec les dents », ou encore : « Travailler plus pour gagner plus ». Sans politique de l'emploi, sans une croissance riche en emploi, monsieur le ministre, votre réforme échouera comme a échoué la réforme Fillon de 2003. Parce que le seuil des 60 ans constitue aujourd'hui le dernier bouclier social des plus modestes, de ceux qui se lèvent tôt pour travailler, nous refusons le report de l'âge légal de la retraite à 62 ans.

C'est pourquoi nous souhaitons la suppression de cet article 5 du projet de loi.

SAMIA GHALI, SÉNATRICE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Que met en jeu l'article 5 du projet de loi ? Une chose simple à comprendre et que nos concitoyens ont parfaitement compris ! Ce qui est en jeu, c'est la justice. C'est la possibilité de partir à la retraite à 60 ans pour ces hommes et ces femmes qui, parce qu'ils ont commencé à travailler jeune ou ont été formés à leur métier par l'apprentissage, ont, dès aujourd'hui, un nombre de trimestres largement suffisant pour pouvoir prétendre bénéficier de leurs droits sans avoir à prolonger leur activité deux années de plus.

Ces hommes et ces femmes, nous voulons les défendre, car ils ont besoin d'une protection, et cette protection, c'est le rempart que constitue la possibilité de partir à la retraite à 60 ans. L'âge légal actuel est le bouclier social des plus modestes !

Le dispositif des carrières longues ne répond pas à ce défi. Actuellement, environ 300 000 personnes partent chaque année à la retraite à 60 ans en ayant une, voire deux années de cotisation de plus que ce qui leur est nécessaire pour faire valoir leurs droits à pension. Ces 300 000 personnes vont être directement impactées par votre réforme. Elles en seront les victimes directes.

Aujourd'hui, elles disposent de l'ensemble des trimestres nécessaires pour faire valoir leurs droits à la retraite et on va leur dire, alors qu'elles ont déjà travaillé 41, 42 ou 43 ans, qu'elles doivent aller au-delà de l'âge de 60 ans.

Monsieur le ministre, au salarié qui a commencé à travailler à 18 ans, vous allez demander de cotiser 44 annuités pour pouvoir partir à la retraite, alors que, pour celui qui a commencé à travailler à 22 ans, votre réforme ne va rien changer : il ne pourra pas partir à 60 ans, en tout cas pas sans décote, ce qui fait que son plan de vie ne sera en rien modifié.

Votre projet, c'est donc la redistribution à l'envers !

Avec votre réforme, ce sont les ouvriers et les employés qui, demain, vont payer pour que les cadres supérieurs puissent continuer à prendre leur retraite comme avant. Votre système est le plus injuste que l'on puisse imaginer ! Ce que nous voulons, c'est au contraire un bouclier social pour que les catégories populaires et les petites classes moyennes puissent être protégées.

Nous ne voulons pas d'un système anti-solidaire, aboutissant, une fois de plus, à ce que les plus modestes soient obligés de payer pour ceux qui ont eu des carrières plus faciles. Cet article 5 n'est pas fait pour toutes celles et ceux qui ont permis à la France d'être ce qu'elle est – un grand peuple, un grand pays – et pour toutes ces personnes, qui se retrouveraient les plus pauvres alors qu'elles ont travaillé pendant des années, il faudrait que cet article soit retiré.

JEAN-PIERRE SUEUR, SÉNATEUR DU LOIRET

Monsieur le président, messieurs les ministres, je voudrais évoquer, avec une certaine émotion, le soir où la retraite à 60 ans a été votée à l'Assemblée nationale. J'étais alors député et je me souviendrai toujours de ce collègue, député socialiste du département du Nord, qui est monté à la tribune pour parler de tous ces ouvriers qui avaient si longtemps espéré ce jour. Il avait notamment expliqué comment son père s'était battu toute sa vie pour cela et que, décédé avant le vote du texte, il n'avait pu en bénéficier.

Aussi, lorsque M. Nicolas Sarkozy a déclaré que la retraite à 60 ans avait été une erreur, j'ai considéré que cette phrase témoignait vraiment d'une méconnaissance de ce que fut la vie de tous ceux-là, de toutes celles-là qui ont travaillé si durement. Pour eux, la retraite à 60 ans était une avancée très importante. C'était l'objectif de décennies et de décennies de luttes et d'espérance.

Et nous sommes là, mes chers collègues, en cette soirée et pendant les jours qui viennent, pour parler de ce même sujet. Laissez-moi vous donner un exemple. Je me suis entretenu, comme sans doute beaucoup d'entre vous avec des chefs d'entreprise, notamment des chefs d'entreprise de PME du secteur du bâtiment. Ces patrons m'ont rappelé que, dans ce type de structures, tout le monde se connaissait et que, par conséquent, ils connaissaient bien la situation de leurs compagnons. Ils m'ont parlé de celle des maçons qui ont commencé à travailler à l'âge de 16 ans, voire de 14 ans. Qui, dans cet hémicycle, oserait prétendre qu'un homme ayant commencé à être maçon à 14 ou 16 ans et ayant exercé cette profession toute sa vie ne doit pas avoir le droit de partir à la retraite à 60 ans ? Y a-t-il ici, monsieur le ministre, quelqu'un pour défendre

cette position ? Pour notre part, nous estimons qu'il faut maintenir le droit à la retraite à 60 ans, en considération de toutes celles et de tous ceux qui ont commencé à travailler tôt, ont souvent exercé des métiers difficiles, ont assuré la croissance de notre pays et, franchement, ont bien mérité leur repos.

S'agissant de la pénibilité, nous ne sommes pas du tout d'accord avec votre position. Nous considérons que c'est une humiliation pour ces personnes que d'aller demander au médecin de certifier qu'elles sont bien cassées, qu'elles sont bien malades, qu'elles sont bien blessées, qu'elles ne peuvent plus continuer, qu'elles sont à bout. Notre conception, c'est qu'un certain nombre de métiers sont, en eux-mêmes, pénibles et devraient ouvrir un droit au départ en retraite anticipé. C'est un droit, monsieur le ministre, il n'est pas nécessaire d'être en invalidité. C'est le droit ! Nous sommes les héritiers de toutes celles et tous ceux qui se sont battus pour la retraite à 60 ans. Son vote à l'Assemblée nationale et au Sénat a été un vote historique. Nous ne voulons pas revenir dessus. Bien sûr, il faut changer les choses, mais, s'il faut une réforme, celle-ci doit être juste ! Or une réforme juste doit permettre à tous ceux et à toutes celles dont j'ai parlé de bénéficier de la retraite à 60 ans.

J'espère que nous serons entendus ici, dans cet hémicycle, comme les millions de Français qui le demandent avec toute leur force, tout leur espoir, avec leur colère et avec leur cœur. J'espère qu'enfin, monsieur le ministre, les choses vont bouger autrement qu'avec les concessions que vous avez cru utile d'apporter ce matin et qui ne changent rien au fond. Le problème est historique : nous sommes solidaires de toute cette histoire et nous le resterons !

CLAIRE-LISE CAMPION, SÉNATRICE DE L'ESSONNE

Mme Claire-Lise Campion. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis plusieurs mois, le Gouvernement explique aux Français qu'il est important, voire urgent et nécessaire, de remettre en cause le système des retraites. « La » solution serait de revenir sur l'âge légal de départ à la retraite fixé actuellement à 60 ans pour les salariés ayant effectué une carrière complète.

Si l'allongement de l'espérance de vie est incontestable, en revanche, la méthode employée et la réforme que vous nous soumettez, monsieur le ministre, qui, au demeurant, est une réforme comptable à court terme, sont sujettes à caution. Aucune négociation n'a été engagée avec les partenaires sociaux : vous confondez audition et dialogue social. Le présent projet de loi est examiné après engagement de la procédure accélérée. Le débat est limité dans le temps. Le Parlement est méprisé.

Les grands discours sur une République plus démocratique du Président de la République lors de la réforme de la Constitution voilà maintenant deux ans nous laissent un goût amer au regard de la pratique ! Je conteste la forme au même titre que le fond. Une réforme juste supposerait de donner plus à ceux qui ont moins. Or sur qui pèse le financement des retraites dans votre réforme ? Presque exclusivement sur les salariés !

Le besoin de financement s'élèvera à 40 milliards d'euros en 2050. Le report de deux ans de l'âge légal de départ à la retraite contribuera à couvrir plus de la moitié de ce montant. Ces sommes vont être apportées par les salariés qui peuvent aujourd'hui partir à l'âge de 60 ans parce qu'ils ont les annuités nécessaires. Mais demain, il leur faudra attendre 62 ans. Je parle non pas de ceux qui, étant entrés sur le marché du travail plus tardivement en raison, par exemple, de la longueur de leurs études, auraient dû, de toute manière, travailler jusqu'à 62 ans, voire au-delà, mais de ceux qui ont commencé à travailler jeunes, de ceux qui exercent les métiers les plus pénibles ou dont les carrières sont fragmentées, à l'instar des femmes.

Pis, vous accentuez les inégalités envers les salariés qui attendaient d'atteindre l'âge de 65 ans pour liquider leurs droits à la retraite – ce sont principalement les femmes – et qui devront désormais patienter jusqu'à 67 ans.

Travailler deux années supplémentaires, soit, mais encore faut-il trouver un emploi ! En fait, le report de l'âge légal de départ à la retraite ne constitue-t-il pas un jeu de dupes ? En effet, le revenu de solidarité active, ou RSA, risque fortement de devenir une véritable variable d'ajustement, passage obligé pour de nombreuses personnes en fin de carrière qui devront attendre d'être âgées de 62 ans afin de bénéficier d'une pension de retraite à taux plein. Cet élément doit vraiment être pris en compte.

Les Français sont parfaitement prêts à faire des efforts, mais à condition que ces derniers soient justes, partagés équitablement et utiles. Or tel n'est pas le cas.

Enfin, vous délégitimez également le système par répartition aux yeux des jeunes générations. Ce système est un contrat intergénérationnel. Les salariés d'aujourd'hui cotisent parce qu'ils savent que les futurs salariés acquitteront à leur tour le même type de cotisations. Or les réformettes comptables qui nous sont proposées risquent d'effacer ce lien contractuel entre les générations.

Vous condamnez les jeunes âgés de moins de 25 ans à travailler bien au-delà de 65 ans, alors qu'ils rencontrent des difficultés extrêmes pour trouver un emploi, comme nombre d'orateurs l'ont indiqué. Pour mémoire, en France, le taux de chômage des jeunes actifs était de l'ordre de 23 % en 2009, bien en deçà de la moyenne mondiale de 13 % établie par le Bureau international du travail, ou BIT. Aujourd'hui, les jeunes doivent attendre plus de dix ans pour disposer d'un emploi stable : stages, petits boulots, contrats à durée déterminée sont leur lot quotidien. À cela, il faut ajouter les difficultés extrêmes auxquelles sont confrontés nombre d'entre eux pour trouver des structures d'accueil afin d'effectuer un contrat d'apprentissage ou un contrat en alternance.

Sauver notre système par répartition passe non seulement par la modification de paramètres financiers, mais aussi par une véritable réforme du marché du travail qui permette aux jeunes de trouver un emploi et aux seniors d'en conserver un. Pour toutes ces raisons, les membres du groupe socialiste vous proposeront, mes chers collègues, de supprimer l'article 5.

EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 5

CHRISTIANE DEMONTÈS, SÉNATRICE DU RHÔNE

Monsieur le ministre, vous reconnaissez dans vos propos, en creux, que nous avons bien fait d'abaisser la retraite à 60 ans ! En effet, vous avez affirmé vous-même que, à l'époque, l'espérance de vie n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. Nous avons donc eu raison d'adopter une telle mesure !

Annie David a expliqué avec beaucoup de justesse quelle était la situation d'un grand nombre de nos concitoyens dont le salaire est aussi le seul moyen de disposer d'un revenu décent pour vivre. Car telle est la réalité dans notre pays : il y a des gens qui travaillent pour vivre et d'autres qui ont tellement d'argent qu'ils ne pensent même pas à travailler !

Pour compléter les propos de ma collègue, monsieur le ministre, je voudrais vous donner lecture d'un courrier que j'ai reçu, comme d'autres parlementaires sans doute, et qui illustre parfaitement, me semble-t-il, la raison pour laquelle nous luttons contre cet article et contre votre projet de loi : « Je me permets de m'adresser à vous, madame la sénatrice, pour un problème très ennuyeux concernant cette réforme, d'autant plus que vous, sénatrice du groupe socialiste au Sénat, cela peut vous aider pour intervenir dans le débat. « Je suis né en juillet 1951. J'ai donc 59 ans. J'aurai 60 ans le 29 juillet 2011. Je fais partie, d'après les renseignements que j'ai pu glaner, de la première classe d'âge touchée par cette réforme. Or, dans la précipitation dans laquelle le Gouvernement souhaite entériner cette réforme, beaucoup de situations particulières n'ont pas été étudiées, pouvant entraîner de vraies catastrophes financières pour de nombreuses familles, dont je fais partie. « Savez-vous que beaucoup de chômeurs de longue durée seniors nés en 1951 vont se retrouver sans revenu pendant les quatre mois qui suivront la date d'anniversaire de leurs 60 ans, puisque la nouvelle réglementation va décaler le revenu de leur retraite de quatre mois ? « Je ne suis pas chômeur de longue durée, mais je risque de subir exactement la même chose. En effet, je suis en invalidité depuis quelques années et, en juillet 2011, avec mes 60 ans, je dois passer au régime général des retraités. Je risque de n'avoir aucun revenu pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre 2011 si ce problème particulier n'est pas pris en compte par la réforme. « J'espère avoir été suffisamment clair dans l'analyse de ma situation et je vous serais reconnaissant de porter un maximum d'attention à ce problème à venir me concernant, ainsi que beaucoup, qui vont être très durement touchés par cette réforme. « Le Sénat est en pleine discussion sur cette réforme des retraites actuellement et c'est pour vous la possibilité d'agir pour ceux qui sont parfois écrasés par l'arbitraire et qui n'ont pas la parole. »

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, pour tous ces Français qui vont subir de plein fouet les conséquences de votre projet de loi injuste, inégal et brutal, nous continuerons à nous battre et à réclamer la suppression de cet article.

DIDIER GUILLAUME, SÉNATEUR DE LA DRÔME

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, afin de soutenir l'amendement présenté par notre groupe et par tous les groupes de gauche de cette assemblée, nous souhaitons dire haut et fort que votre projet de loi, notamment cet article, constitue une véritable régression sociale. Il ne s'agit pas ici d'opposer ceux qui connaissent les entreprises à ceux qui ignorent leur fonctionnement, ceux qui connaissent les salariés à ceux qui ignorent tout d'eux.

Cependant, nous constatons que, pour certains salariés, le recul de l'âge de la retraite de 60 ans à 62 ans représente plus qu'une régression sociale : c'est quasiment une impossibilité humaine ! Aussi, lorsque vous prétendez, monsieur le ministre, que la situation est meilleure à 62 ans aujourd'hui qu'à 60 ans il y a vingt ans, c'est peut-être vrai pour certains. Mais le maçon, l'infirmière, l'assistante sociale, l'éboueur, la femme de ménage exercent un métier aussi pénible qu'il y a vingt ans et ne peuvent pas travailler un ou deux ans de plus !

La retraite à 60 ans était, en 1981, la quatre-vingt-deuxième proposition de François Mitterrand, sur les cent dix propositions pour la France formulées alors. La retraite à 60 ans était, pour nos parents, plus qu'une aspiration, un rêve que la gauche a réalisé. En effet, nos concitoyens n'en pouvaient plus de travailler si longtemps ! Or, cette proposition a été validée par le peuple lorsqu'il a élu François Mitterrand. C'est tout l'inverse aujourd'hui, puisque le candidat Sarkozy avait prétendu ne pas vouloir modifier l'âge de départ en retraite !

Vous considérez aujourd'hui que, si François Mitterrand s'était abstenu d'abaisser l'âge de départ à la retraite à 60 ans, nous ne serions pas dans cette situation. Mais qui a gouverné la France ces dernières années ? Il me semble que convoquer François Mitterrand en 2010 pour faire le procès de son action n'est pas convenable.

En ce jour où le Président de la République se trouve au Vatican, il est clair que vous ne savez plus à quel saint vous vouez ! En effet, ce n'est pas la gauche qui a dirigé sans partage ce pays depuis 1981, mais vous. François Mitterrand, lui, croyait aux forces de l'esprit, mais pas aux faiblesses de l'oubli ! Peut-être un jour reprocherez-vous à Léon Blum d'avoir mis en place les congés payés ? Au rythme où les choses vont, qui sait si cela est possible ?

Il est indéniable que les temps ont changé. La qualité de vie est aujourd'hui meilleure qu'il y a vingt ans. Mais cela ne se vérifie pas nécessairement parmi toutes les catégories professionnelles et sociales. Au-delà de la pénibilité, la stabilité de l'emploi constitue une difficulté supplémentaire pour nos concitoyens.

Par ailleurs, dans un pays qui ne parvient ni à résorber le chômage d'un quart des jeunes de moins de 25 ans ni à assurer un emploi aux seniors après 55 ans, repousser l'âge de la retraite à 62 ans constitue une véritable régression sociale. Cette injustice pénalisera toujours les mêmes, les travailleurs les plus faibles, les plus précaires. Les ouvriers, qui bénéficiaient jusqu'à aujourd'hui plus que les autres de cette mesure, vivent en moyenne sept ans de moins que les cadres ! Telle est la réalité ! Ces chiffres, loin d'être anodins, traduisent certaines différences face au travail. Actuellement, ils sont encore 300 000 à partir à la retraite à 60 ans en ayant déjà cotisé plus que nécessaire ! Et demain, ils devront travailler plus longtemps encore ! Comme nous le répétons depuis plusieurs jours, revenir sur la retraite à 60 ans est vraiment une mesure d'ordre idéologique. C'est rechercher coûte que coûte l'affrontement avec le peuple, avec les citoyens, avec les salariés ! C'est tenir ce discours culpabilisateur aux salariés : « C'est de votre faute si le régime de retraite n'est pas équilibré. Vous ne cotisez pas assez, vous n'êtes peut-être pas de bons Français ! ».

Mais, mes chers collègues, observons aujourd'hui la détresse de nos concitoyens et la situation économique, et rendons-nous compte que d'autres solutions sont possibles ! Nous avons d'ailleurs fait des propositions – Jean-Pierre Bel, Christiane Demontès et bien d'autres en ont présenté – pour une autre réforme des retraites, une retraite qui serait financée mais qui serait supportée non pas uniquement par les salariés et les plus faibles, mais par l'ensemble de la Nation, notamment par les revenus du capital.

Aujourd'hui, il est nécessaire de débattre de l'emploi des jeunes et des seniors. C'est bien cela qui compte ! Si plus de travailleurs pouvaient cotiser, peut-être arriverions-nous à équilibrer le système des retraites sans reculer l'âge de départ en retraite. C'est la raison pour laquelle je soutiens l'amendement de ma collègue Christiane Demontès visant à supprimer cet article. La retraite à 60 ans avait été une véritable avancée sociale. La retraite à 62 ans serait une véritable capitulation sociale et humaine.

JEAN DESESSARD, SÉNATEUR DE PARIS

Mes chers amis, vous n'allez pas apprécier ce qui suit. En effet, j'entends bien remercier M. le ministre. Oui, il le faut ! Je remercie donc M. le ministre d'avoir répondu ainsi et d'avoir su porter le débat politique. Avoir un débat politique ne peut que rehausser l'institution sénatoriale. Je remercie également Mme David pour ces paroles vraies, vécues et sincères.

Monsieur le ministre, vous avez déclaré qu'il ne fallait pas avoir de tabou. Pour vous, la retraite à 60 ans n'en est pas un. Mais je crains que vous n'ayez mal compris ! Le mot se termine par la même syllabe, mais il s'agit d'un « verrou », non d'un tabou ! C'est un verrou social. Pourquoi avons-nous besoin de verrous sociaux ? Parce que nous sommes dans une société de compétition. Comme vous, nous nous sommes interrogés sur le problème des retraites. Vous avez pu entendre les remarques émanant des écologistes, se demandant comment financer le système des retraites. Il est clair que nous nous sommes posé la question, tout comme vous ! Mais nous avons choisi de maintenir le verrou social, le bouclier social, à 60 ans ! Pourquoi ? Parce que rien n'assure à ceux qui ont exercé un travail pénible toute leur vie qu'ils pourront partir avec toutes les garanties nécessaires ! C'est ça le problème !

En effet, si nous étions persuadés que, compte tenu de l'évolution générale, chacun pourra travailler selon ses propres possibilités, la question ne se poserait pas. Certes, ceux qui ont un travail intéressant peuvent, rappelons-le, exercer leur métier jusqu'à 70 ans, et, monsieur le ministre, vous n'avez pas suffisamment insisté sur ce point : on peut travailler jusqu'à 70 ans aujourd'hui ! Mais quels sont ceux qui choisissent d'aller jusqu'à cet âge ?

Ce ne sont pas les ouvriers, vous le savez très bien ! Ce sont au contraire ceux qui ont un bon boulot ! Non seulement un bon boulot, mais aussi un certain pouvoir dans le cadre de leur travail ! À l'inverse, ceux qui n'ont pas de pouvoir et qui subissent celui des autres souhaitent prendre leur retraite ! Nous sommes dans une société de classe, monsieur le ministre ! C'est bien là le problème ! Ce n'est pas simplement une question de cœur. Je n'insinue pas ici que vous êtes sans cœur. Car vous avez effectivement un cœur, comme nous. Mais le cœur seul ne suffit pas, il faut avoir une vision politique générale ! Il y a ceux qui s'adaptent au système de compétition économique, ceux pour qui l'on ne peut faire autrement. Et il y a les autres, qui mettent en avant d'autres solutions pour équilibrer le système des retraites !

J'illustrerai mon propos par l'exemple suivant : est-on obligé de faire les 3x8 le dimanche pour construire des voitures ? Mais non ! À l'échelle de la planète, non ! Si tous les pays décidaient de travailler quatre jours par semaine pour produire des voitures, ce serait un progrès social fantastique ! Mais oui ! Tel est le problème du capitalisme ! Chaque pays, chaque multinationale, veut être compétitif. Mais sur le dos de qui ? Sur le dos des travailleurs, obligés de faire les 3x8 en étant toujours moins bien payés ! Certes, le progrès social ne peut plus avoir pour cadre un pays unique. Alors encourageons-le dans l'Europe tout entière ! C'est même au sein des institutions internationales que l'on doit défendre le progrès social pour l'ensemble des peuples de la planète ! Il est évident que si les règles sociales et fiscales étaient harmonisées au niveau mondial, nous ne serions pas obligés de travailler le dimanche pour produire des automobiles ! Le problème se situe dans cette compétition à outrance, qui rend difficile la situation d'une grande partie du peuple français et des travailleurs d'Europe et du monde et ce au profit d'une poignée seulement ! Pour finir, le problème se situe dans l'inégalité professionnelle qui règne entre les travailleurs. Certes, monsieur le ministre, vous côtoyez régulièrement les ouvriers, et moi je suis régulièrement au Fouquet's. Je vous l'accorde !

Je m'interromps, mais je reprendrai mon raisonnement très intéressant par la suite, car il mérite un peu de temps. Je m'arrête donc ici pour le moment et confirme mon opposition à cet article !

RONAN KERDRAON, SÉNATEUR DES CÔTES D'ARMOR

Monsieur le ministre, l'article 5 est une véritable provocation. Il porte largement l'empreinte du MEDEF et de Mme Parisot, qui réclame le report de l'âge légal de départ à la retraite et qui négocie d'ailleurs directement avec l'Élysée, vous ravalant au rang de simple exécutant. Les entreprises obtiendraient, en outre, de nouvelles aides financières pour l'emploi des plus de 55 ans : un comble !

À cette mesure s'ajoute celle qui consiste à repousser de 65 ans à 67 ans l'âge à partir duquel il sera possible de toucher une pension sans décote. C'est en cela que ce projet de loi est profondément injuste, car vous pénaliserez tous les salariés aux périodes d'activité incomplètes, c'est-à-dire en majorité des femmes. Je vous ai entendu affirmer hier que vous aimiez les femmes – nous aussi ! –, mais il faut le prouver, monsieur le ministre !

Pour les salariés effectuant des travaux pénibles, ce recul d'âge n'est en rien compensé par de véritables mesures. En outre, là encore, aucune disposition de nature à améliorer l'emploi, notamment celui des seniors et des jeunes, n'est prévue, alors que chacun sait qu'il s'agit d'une variable fondamentale pour l'équilibre des régimes de retraite. Parallèlement, l'effort demandé aux hauts revenus et aux entreprises ne couvrira au mieux que 10 % des besoins de financement.

Monsieur le ministre, vous avez fait le choix d'une réforme bien plus brutale que celles qu'on entreprend dans la plupart des autres pays et d'une rigueur telle qu'elle creusera les inégalités, qu'elle risque de compromettre toute reprise économique et qu'elle ouvre la porte à une spirale de régression sociale. Nous, à gauche, nous refusons catégoriquement de nous inscrire dans cette démarche de remise en cause des droits sociaux. C'est pourquoi nous demandons la suppression de l'article 5.

Jean Desessard vous a qualifié hier de ministre de la réclame. Il a raison ! Mais ce n'est pas tout, monsieur le ministre : vous êtes également le ministre des soldes, les soldes de tous les acquis sociaux conquis par le peuple et votés par la gauche. L'article 5 est la première démarque, l'article 6 la seconde. Où va s'arrêter cette braderie ?

JACKY LE MENN, SÉNATEUR D'ILLE-ET-VILAINE

M. Jacky Le Menn. Hier, nous avons eu droit à l'élixir du bon docteur Éric, grâce auquel se profilent à l'horizon des travailleurs centenaires en pleine santé ! Ce matin, nous avons droit à la rhétorique du docteur Ubu, qui raisonne d'une manière globale sans s'attacher à ce qui intéresse la population, ces gens en chair, en sueur et parfois en sang qui forment le monde du travail.

Je répondrai au passage à Jean-Pierre Fourcade que, pour l'instant, le seul flot que je perçois, c'est celui de la montée de la pauvreté ! La France compte près d'un million de retraités en dessous du seuil de pauvreté... Sans commentaire !

Beaucoup d'entre nous, qui siègent aujourd'hui sur les travées de ce beau palais, ont eu l'occasion, dans une vie antérieure, de s'engager dans des associations, les Restos du cœur – c'est mon cas –, le SAMU social, le Secours catholique, etc. Qu'y rencontre-t-on ? On n'y rencontre pas seulement des SDF, mais aussi des gens cassés par le travail, qui sont au bord du gouffre et qu'on essaie de retenir ! Alors que j'étais jeune directeur général d'hôpital dans la région parisienne, fraîchement sorti des écoles – celle de la rue Saint-Guillaume, puis l'École nationale de la santé publique, après un petit passage dans celle d'où est issu M. le ministre –, et bardé de certitudes – on y procédait à des études de cas où revenaient régulièrement les notions de retours sur investissement, de cash flow, etc. –, je me suis trouvé confronté à la réalité, ce qui m'a notamment conduit à présider un comité d'hygiène et de sécurité. À cette occasion, un représentant du personnel qui se trouvait être un prêtre-ouvrier m'a déclaré ceci : « Monsieur le directeur, ce que vous dites est très bien, mais venez avec nous voir comment vit votre personnel avant qu'il n'arrive dans votre établissement. » Rendez-vous fut pris et j'ai essayé de suivre un peu la vie de ces personnes, notamment des femmes, qui travaillaient dans mes services, à la buanderie, au nettoyage, dans des conditions très difficiles. Je me suis rendu compte que ces femmes – c'était moins vrai pour les hommes – faisaient en fait deux journées de travail : lorsqu'elles arrivaient dans l'établissement que je dirigeais, elles avaient déjà une journée de travail complète derrière elles, généralement accomplie très tôt le matin. S'y ajoutaient des problèmes invraisemblables, qui les épuaient, pour trouver des lieux où faire garder leurs enfants.

J'ai regardé, ensuite, combien ces salariés étaient payés exactement. Car je n'avais eu auparavant qu'une vue globale des traitements : quelques minutes suffisaient pour signer 2 000 traitements ; tout avait été vérifié par la technocratie interne. Eh bien, quand j'ai vu précisément ce que chacun percevait à la fin du mois, j'ai eu honte !

Je tenais à évoquer ces personnes dans cette discussion, monsieur le ministre, parce que, pour elles, le recul de 60 ans à 62 ans est un véritable drame ! Beaucoup d'entre nous retrouvent de telles personnes dans le cadre des associations que j'évoquais au début de mon propos, ou même tout simplement dans leur département. Vous nous dites qu'on est obligé de prendre des grandes directives nationales. Mais leur application va provoquer des drames dans les familles, les drames qui naissent d'espairs qui seront déçus.

Cela, monsieur le ministre, vous pouvez raconter ce que vous voulez, mais je ne l'admettrai pas ! Je ne peux pas accepter ce passage de la retraite à 62 ans. J'ai fait partie de ceux qui ont milité pour que la retraite à 60 ans, laquelle constituait la 82^e proposition du programme de François Mitterrand. Je voterai donc pour la suppression de cette disposition malhonnête que vous nous proposez !

DAVID ASSOULINE, SÉNATEUR DE PARIS

Qu'arriverait-il si l'on suivait la logique de M. Longuet, pour qui la seule façon de sauver le régime par répartition est de mettre en regard le nombre des actifs et le nombre des inactifs et d'accroître le premier en élevant l'âge de départ à la retraite ? Un tel raisonnement valait au moment de la création du système, mais aujourd'hui, s'il fallait l'appliquer, le système par répartition ne serait malheureusement plus viable. Et ce n'est pas la solution des 62 ans de M. Woerth qui réglerait le problème ! Comme je l'ai déjà répété à maintes reprises, compte tenu de la pyramide des âges, vous ne pouvez pas laisser les actifs payer pour les inactifs.

Le trou creusé ainsi pour les trente années à venir impliquerait une élévation d'au moins huit ans ! Les grands équilibres du système par répartition doivent donc être reconsidérés. Du reste, la pyramide des âges n'est pas la seule à avoir changé.

Une pyramide qui a aussi considérablement évolué, c'est celle des revenus financiers, lesquels ne sont pas taxés, ne sont pas assujettis aux cotisations sociales, ne participent pas à l'assurance vieillesse, et qui ont pourtant explosé !

En juxtaposant ces deux pyramides, on se dit que la seule façon de compenser le fait qu'il y ait moins d'actifs par rapport aux inactifs serait de soumettre à cotisations les revenus du capital. Ce serait toujours de la répartition, mais d'une autre manière. Ce n'est pas ce que vous avez choisi, monsieur le ministre : là est le problème !

Monsieur Fourcade, vous avez cité l'exemple de la Chine. Mais savez-vous que, là-bas, dans les années qui viennent, 300 millions de personnes vont atteindre ce que l'on appelle l'âge de la retraite ? Et elles ne toucheront pas un yuan, parce qu'il n'y a pas de retraite en Chine ! Vous nous désignez ce pays comme un modèle, mais ce ne peut pas en être un parce qu'une société ne peut pas tenir comme ça ! Aujourd'hui, beaucoup d'arguments ont été avancés. J'en reprendrai quelques-uns. Si les jeunes sont dans la rue, s'ils se sentent autant mobilisés, c'est parce qu'ils ont bien compris que reculer de deux ans l'âge de départ à la retraite équivaldrait, pour eux, à un million d'emplois en moins !

Monsieur le ministre, vous ne l'ignorez pas, si, d'ici à 2025, la croissance était supérieure de 0,5 point aux prévisions – on sait combien celles-ci sont aléatoires ! –, la moitié du besoin de financement serait comblée et votre idée de relever à 62 ans l'âge de départ à la retraite deviendrait encore plus infondée. Mais, quand on tarit l'emploi des jeunes, on limite les possibilités de croissance.

Autre argument : le taux de chômage des seniors. Plus de la moitié des actifs âgés de 55 ans sont sans emploi. On sait bien que, trois ans avant la retraite, nombreuses sont les personnes qui sont décrochées de toute activité et basculent dans le chômage ou la préretraite. En prolongeant de deux ans la durée de vie active, on les plonge deux ans de plus dans la précarité, mais une précarité accrue, avec un basculement dans les minimas sociaux et dans le RSA. Imaginez ce que peuvent ressentir ceux qui, ayant mis un point d'honneur à travailler toute leur vie, finissent au RSA à la fin de leur carrière, puis touchent une pension de retraite moindre puisque la moyenne de leurs revenus d'activité a diminué. C'est un véritable hold-up !

La société avait pris un engagement à leur égard. Eux ont travaillé, ont trimé toute leur vie. Au final, il faut le dire, ils auront été trompés ! Monsieur le président, puisqu'il ne me reste que cinq secondes, j'en m'arrêterai là.

NICOLE BRICQ, SÉNATRICE DE LA SEINE-ET-MARNE

Chers collègues de la majorité, vous aurez du mal à faire croire, à l'extérieur, que la gauche fait de l'obstruction au Sénat. M. le ministre vient de le reconnaître, comme M. Fourcade tout à l'heure, nos amendements nous permettent d'avoir un débat de fond.

Je voudrais rappeler les quatre désaccords que nous avons avec vous, et ils sont profonds : sinon, nous n'aurions pas pris la lourde décision de déposer un amendement de suppression.

Monsieur le ministre, il est indéniable que nous avons à affronter un défi démographique. Toutefois, si notre régime de répartition est actuellement déséquilibré, c'est en raison de la baisse du taux d'emploi et de la diminution corrélative de la masse salariale depuis trente ans, et cela, vous ne pouvez pas l'ignorer ! Notre premier désaccord porte donc sur l'analyse. Notre deuxième désaccord tient au fait que la justice sociale, un gros mot pour vous, est une notion qui fonde notre identité de gauche et qui motive toutes nos interventions. Si votre choix est injuste, c'est parce qu'il ne privilégie qu'un critère, celui de l'âge. Et cet effort de solidarité auquel vous appelez, vous le faites porter par tous ceux qui ont commencé à travailler tôt et par ceux qui ont eu des carrières hachées, c'est-à-dire en particulier les femmes ; nous y reviendrons lors de la discussion de l'article 6. Notre troisième désaccord vient de l'identification que vous faites entre pénibilité et incapacité.

Vous vous trompez lourdement : c'est le travail qu'il faut changer ! Nous y reviendrons également. Enfin, vous y avez fait allusion, monsieur le ministre, votre dispositif n'est pas financièrement bouclé. Et vous le savez si bien que l'horizon que vous avez retenu est quasiment immédiat puisque vous le fixez à 2018. Pourquoi ? Parce que vous vous refusez à aligner la fiscalité du capital sur celle du travail. Or cet alignement est l'un des axes de notre projet fiscal.

J'en viens maintenant au FMI, que vous instrumentalisez. C'est une grosse institution, qui produit tous les ans de multiples rapports traitant de multiples sujets. Vous en prenez un et vous jouez de cette ficelle politique – c'est plutôt une corde ! – dans le débat actuel. Mais encore faut-il citer le rapport en question sans le tronquer. Or, le passage que vous avez lu, monsieur Fourcade, dit en fait qu'il est préférable d'agir sur l'âge plutôt que de réduire les pensions. Mais à quoi assistons-nous depuis des années, sinon, précisément, à la réduction des pensions ? Alors, si ce rapport du FMI est un de vos totems, vous avez aussi des tabous ! Et, parmi ces tabous, il y a la baisse du niveau des pensions, car vous n'en parlez jamais ! Oh, bien sûr, les pensions n'ont pas baissé pour tout le monde : quand on a une retraite chapeau, quand on est un exilé fiscal et qu'on revient en France pour profiter de la sécurité sociale et du système de santé dont on sait qu'il est quand même performant, là, on peut profiter d'une bonne retraite ! Je vois que, comme moi, vous avez des exemples en tête, monsieur Fourcade, mais là n'est pas le sujet. Non seulement les pensions ont été réduites pour les plus modestes, monsieur le ministre, mais votre dispositif fera qu'elles le seront encore, et vous le savez très bien. Donc, aucun de vos arguments de fond ne tient : vous ne bouclez pas votre dispositif et celui-ci est injuste. À partir de là, nos amendements de suppression du dispositif d'âge sont totalement justifiés.

ODETTE HERVIAUX, SÉNATRICE DU MORBIHAN

L'un des avantages du débat, qui paraît peut-être trop long à certains, c'est qu'il permet d'entendre les arguments des uns et des autres. Depuis plusieurs jours, j'ai essentiellement, pour ne pas dire uniquement, écouté. Et j'ai appris beaucoup de choses, parfois avec surprise. J'ai appris, par exemple, monsieur le ministre, qu'à 62 ans – la démonstration était un peu compliquée mais je crois avoir retenu l'essentiel –, aujourd'hui, on est plus jeune qu'à 60 ans dans les années quatre-vingt ! Cela devrait me rassurer ! Malheureusement, pour être honnête, quand je suis face à mon miroir, je ne suis pas persuadée que cela soit vrai ! Trêve de plaisanterie, car le sujet ne s'y prête guère : quand on fait partie des privilégiés, comme vous, mes chers collègues, comme moi-même, il faut le reconnaître, il est quand même beaucoup plus facile de faire un peu plus jeune que son âge que lorsqu'on a pratiqué toute sa vie certains métiers.

J'ai appris aussi, monsieur le ministre, que le métier de maçon n'était pas pénible en lui-même, qu'il l'était seulement s'il fallait faire des mouvements répétitifs.

J'ai appris encore que seuls ceux qui avaient commencé très jeunes ou qui seraient reconnus invalides au moins à 10 %, pourraient prétendre partir à la retraite à soixante ans.

Je crois que certains métiers sont malgré tout reconnus par tous les Français comme particulièrement difficiles. Si je dis « difficiles » plutôt que « pénibles », c'est pour ne pas faire, en quelque sorte, du Zola après l'heure ! (Sourires.) Quoi qu'il en soit, il est des métiers vraiment très durs parce qu'ils impliquent, par exemple, de porter des charges lourdes ou de travailler souvent dehors, par tous les temps, sous les intempéries. Et puis, on ne peut pas parler des retraites sans parler des salaires. Or certains métiers ne sont pas reconnus à leur juste valeur.

En confondant pénibilité des métiers et incapacité, non seulement vous vous trompez, mais vous trompez lourdement les Français ! Car, dans de nombreux métiers, les problèmes de santé sérieux risquent de n'apparaître réellement qu'une fois que ceux qui les ont exercés sont à la retraite : je pense à tous ces gens qui pratiquent des métiers où l'on travaille de nuit pendant toute sa carrière, où l'on utilise des produits dangereux ou toxiques – dans les industries agroalimentaires, par exemple –, où l'on manipule des charges lourdes, ce qui déclenche des troubles musculo-squelettiques, etc. Même si ces personnes arrivent à l'âge de la retraite sans avoir un handicap reconnu, elles l'auront malheureusement très rapidement.

Je vais prendre à dessein un exemple qui est en dehors du régime général. J'ai connu des agriculteurs qui, pendant des années, ont utilisé des produits aujourd'hui interdits et qui présentaient des perforations intestinales ou des perforations de l'estomac, lesquelles n'étaient pas reconnues comme maladies professionnelles. Dans quel état étaient-ils après avoir pris leur retraite ? Ces produits-là sont désormais interdits. Mais qu'en sera-t-il avec les nouveaux produits utilisés en agriculture et dans bien d'autres professions ? Enfin, de toutes les mesures injustes que contient ce projet de loi, la plus grave est celle qui tend à faire porter l'effort de solidarité – certes nécessaire ! – presque exclusivement sur les salariés. Pourtant, si l'on décidait de revoir le mode de financement des retraites en alignant,

même partiellement, la fiscalité du capital sur celle qui pèse sur les revenus du travail, il ne serait plus nécessaire de retarder de deux ans l'âge de départ à la retraite.

Nous le savons tous, la charge de la protection sociale et des retraites ne doit pas peser uniquement sur le travail, au risque de diminuer la compétitivité de nos entreprises. Il faut donc accepter d'aller chercher l'argent là où il est !

Vous nous reprochiez, monsieur Fourcade, de vouloir faire payer les riches. Ce n'est pas la question ! M. Longuet a parlé des actifs qui devaient payer pour les inactifs. Moi, je dis : il ne faut pas que les actifs payent pour ceux qui « ont » des actifs ! C'est pourquoi il faut taxer les stock-options, les retraites chapeaux, les profits des banques, les réserves financières, en bref l'argent de ceux qui font travailler leur argent !

Il y a bien une différence de fond entre nos choix et les vôtres. Selon nous, l'allongement du temps de travail n'est pas le seul moyen d'assurer l'équilibre de notre système de retraite. Nous ferons donc tout, monsieur le ministre, pour que cet article ne soit pas adopté !

JEAN DESESSARD, SÉNATEUR DE PARIS

M. Jean Desessard. Je serai bref, monsieur le président, parce qu'il nous faut avancer le plus rapidement possible dans l'examen de ce texte ! Nous n'allons tout de même pas être encore sur ce texte samedi, dimanche, la semaine prochaine, à la fin du mois d'octobre et début novembre !

Monsieur Fischer, vous êtes naïf ! Ce sont bien des cotisations de solidarité dont vous nous avez parlé ? Et vous voulez que les riches paient pour la solidarité ? Mon cher collègue, ce n'est pas logique !

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous poser une question concernant le bouclier fiscal. Certes, ce n'est pas vous qui l'avez défendu dans cet hémicycle, mais vous êtes un habile orateur.

Je ne vous connaissais pas, mais j'ai pu remarquer que vous faisiez des déclarations publiques très concrètes au moment opportun, que vous abordiez le débat politique.

Pour que nous partions sur de bonnes bases et que notre assemblée puisse juger objectivement des effets du bouclier fiscal, le temps est venu de dresser un bilan.

Le bouclier fiscal a été mis en place pour dissuader les riches d'aller s'installer en Suisse – je parle de ce pays parce que je pense à certaines personnes, mais je pourrais tout autant évoquer d'autres pays – pour payer moins d'impôts.

Il a également été instauré pour les faire revenir afin qu'ils aillent chez l'épicier du coin, consommer ici ou là et, donc, créer des richesses !

Le bouclier fiscal a eu cette utilité, n'est-ce pas ?... Autrement, on ne comprendrait pas sa raison d'être ! Voilà donc pourquoi vous vouliez absolument mettre en place le bouclier fiscal.

Monsieur le ministre, faisons maintenant le bilan. Je sais bien que vous ne côtoyez pas ces gens-là, mais sans doute disposez-vous d'informations les concernant. Dès lors, pouvez-vous nous dire combien de riches exilés fiscaux sont revenus grâce à la mesure instaurant le bouclier fiscal ?

DAVID ASSOULINE, SÉNATEUR DE PARIS

À l'occasion de l'examen de cet amendement, nous revenons sur certaines questions. Mais je ne comprends pas pourquoi M. le ministre ne veut jamais nous répondre de façon précise ! Nous avons tous fait le même constat : il faut pérenniser le système de retraite par répartition. Vous et nous pensons qu'il faut le réformer, parce que nous ne pouvons laisser s'aggraver le déficit financier qui, à terme, ferait exploser le système.

Vous avez choisi de financer la réforme en augmentant exclusivement ou, en tout cas, principalement, l'âge légal de la retraite, c'est-à-dire en faisant porter essentiellement l'effort sur les salariés. Je vous l'ai répété à plusieurs reprises, le fait d'augmenter l'âge légal ne contribuera à la pérennité du système que pour un tiers ! Ce n'est pas moi qui l'ai inventé, c'est le Conseil d'orientation des retraites qui l'a écrit dans un document qui vous était destiné pour vous aider dans vos choix !

J'ai traduit cela autrement ce matin en vous disant qu'avec ce seul critère, il faudrait augmenter non pas de deux ans, mais de six ans l'âge légal ! Par conséquent, votre mesure garantira peut-être une stabilité sur quelques années, mais il ne s'agit nullement, comme vous le laissiez entendre à l'origine, d'une réforme systémique assurant la pérennité jusqu'en 2025 !

Pour régler ce problème, nous, socialistes, proposons d'aller chercher 45 milliards d'euros d'ici à 2025 de la façon suivante :

D'abord, 2 milliards d'euros grâce à la majoration des prélèvements sociaux sur les bonus et les stock-options de 5 % à 38 %, comme le propose la Cour des comptes.

Ensuite, 3 milliards d'euros grâce au relèvement du « forfait social » appliqué à l'intéressement et à la participation de 4 % à 20 %.

Par ailleurs, 7 milliards d'euros grâce à l'application de la CSG sur les revenus du capital actuellement exonérés, en maintenant l'exonération sur les livrets d'épargne et les plus-values sur la résidence principale, afin que vous ne fassiez pas de fausses accusations, et la remise en cause de la défiscalisation des plus-values sur les cessions de filiales. Vous savez de quoi je parle, c'est la niche Copé ! Enfin, 7 milliards d'euros grâce à l'augmentation de la contribution sur la valeur ajoutée, instaurée à la suite de la suppression de la taxe professionnelle de 1,5 % à 2,2 %, en exonérant les petites entreprises, car nous voulons qu'aucune de nos mesures ne nuise à la croissance.

Ces quatre mesures permettraient de mobiliser 19 milliards d'euros en 2010, ce qui, compte tenu d'une croissance, même minime, représenterait, pour 2025, environ 25 milliards d'euros. Telles sont les mesures que vous qualifiez de « bombardement fiscal ». Mais je veux entendre, une fois, une critique précise, et non une communication destinée à affoler le peuple !

En quoi ces mesures constituent-elles un bombardement fiscal pour les Français alors qu'elles ne portent que sur les revenus du capital ? Nous ne proposons aucune autre taxation ni impôt. Rien ! Mais il est vrai que certains, parmi les plus aisés, seraient davantage taxés, alors que, pour vous, le seul financement possible repose sur les revenus du salariat !

Pour résoudre le grand problème qui se pose à la nation, celui du sauvetage du système par répartition, et pour trouver les 45 milliards d'euros qui manquent, vous voulez, dites-vous, mettre en place une réforme systémique destinée à assurer la pérennité du système pour les nouvelles générations. Je vous prends au mot !

Commencez par écouter les propositions des syndicats. Ils ne sont pas bêtes : ils ne nient pas le problème et ne vous répondent pas non plus que les caisses sont pleines ! Écoutez aussi l'opposition ! Nous sommes nombreux, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, et les Français nous font plutôt confiance à l'occasion des élections que, depuis quelques années, nous gagnons : élections municipales, régionales. Les résultats des cantonales ne vont pas être mauvais non plus !

Cela permettrait de trouver un consensus national, si tant est que l'unique point de mire est la façon de trouver les 45 milliards d'euros qui manquent sans mesures injustes, et grâce à des efforts partagés. Voilà ce à quoi tendent nos propositions, car nous en avons ! Nous ne vous laisserons pas affirmer le contraire tout au long des débats. Non, l'opposition ne se contente pas de dire : demain, on rase gratis !

MARIE-CHRISTINE BLANDIN, SÉNATRICE DU NORD

Mme Marie-Christine Blandin. Je trouve que c'est un excellent amendement, particulièrement intelligent et pondéré dans sa proposition.

Depuis cinquante ans, le ratio des produits du travail n'a cessé de se dégrader en passant de la masse salariale vers une capitalisation, dont on aurait pu espérer, à la limite, qu'elle dynamiserait l'outil de production industrielle. Pas du tout ! C'est une capitalisation spéculative, uniquement destinée à enrichir certains et à mettre sur les marchés boursiers des flux financiers qui, parfois, disparaissent dans des paradis fiscaux, ou bien s'en vont dans des placements, délétères et destructeurs d'emplois. On marche vraiment sur la tête ! Quand je dis que cet amendement est intelligent, c'est parce qu'il est pondéré. Il renvoie à une modulation. Si nous procédions ainsi, je pense que les bulles spéculatives, les vraies et fausses alertes à la crise, la dégradation de l'emploi et l'impasse

dans laquelle nous nous précipitons, tout cela serait derrière nous. En plus, nous aurions des moyens de solvabilité pour les guichets sociaux. Aussi, mon groupe et moi-même soutiendrons cet amendement.

CHRISTIANE DEMONTÈS, SÉNATRICE DU RHÔNE, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 5.

Mme Christiane Demontès. Monsieur le ministre, avec cet article 5, qui prévoit le passage de l'âge légal de l'ouverture du droit à pension de 60 ans à 62 ans, nous sommes sur l'« un des points durs », pour reprendre votre propre expression, de ce projet de loi.

Pour ma part, je souhaiterais insister à travers cette explication de vote sur trois éléments.

Premièrement, monsieur le ministre, votre argumentation repose de façon récurrente sur l'augmentation de l'espérance de vie de nos concitoyens. Je veux dire ici, au nom de mon groupe, que nous nous réjouissons bien entendu de cette évolution, qui est due, naturellement, aux progrès de la médecine et des conditions de vie. Néanmoins, même devant l'espérance de vie, nos compatriotes sont inégaux : entre l'ouvrier et le cadre de 50 ans, la différence est de sept ans. En outre, l'allongement de l'espérance de vie ne signifie pas que l'on est en bonne santé durant cette période. Tous les travaux le confirment, certains métiers sont plus pénibles que d'autres. Pour cette raison, le recul de l'âge légal est source d'injustice.

Deuxièmement, nos compatriotes n'ont pas tous commencé à travailler au même âge. Ceux qui sont entrés très tôt dans le monde du travail n'auront donc pas, à 62 ans, 41 ou 42 années de cotisation, mais plutôt 43 ou 44, et parfois plus. De plus, ce phénomène ne joue pas seulement pour le présent : il se reproduira dans les prochaines années pour certains de ceux qui entrent sur le marché du travail. Ce sont eux – ceux qui ont commencé à travailler tôt, donc les carrières longues – qui seront les plus frappés par cette mesure.

Troisièmement, près de 40 % de nos concitoyens qui ont entre 55 ans et 60 ans n'occupent pas un emploi. Ce n'est pas que nos compatriotes ne voudraient pas travailler, c'est que leurs employeurs ne veulent plus d'eux, parce qu'ils coûtent trop cher ou sont trop vieux.

Qu'advient-il alors d'eux entre 60 et 62 ans ? Ils deviendront de vieux chômeurs. Certes, le coût des pensions baissera. Mais celui du chômage augmentera, comme celui du RSA. Ce sera alors bingo pour l'État, si vous permettez l'expression ! En effet, vous l'aurez compris, mes chers collègues, il s'agit bien d'un transfert de charges vers les départements, opéré par le biais du RSA.

Quatrièmement, j'aborderai l'engagement citoyen, point qui a d'ailleurs été assez peu évoqué, y compris par nous, depuis le début des débats. Mes chers collègues, vous rencontrez tous, dans vos territoires, des responsables d'associations, qu'elles soient sportives, culturelles ou socio-éducatives. Qui sont les administrateurs de ces associations ? Parmi eux, il n'y a guère de jeunes, ce que nous regrettons. En effet, les jeunes ont d'autres préoccupations, en premier lieu l'insertion professionnelle. En réalité, ces associations vivent grâce à de jeunes retraités.

Nos retraités ont en effet du temps et décident de s'engager bénévolement dans la vie associative, faisant ainsi vivre nos associations. Pour ces raisons et pour beaucoup d'autres aussi, que mes collègues évoqueront, nous vous invitons à supprimer cet article 5 en votant contre celui-ci !

RAYMONDE LE TEXIER, SÉNATRICE DU VAL D'OISE, POUR EXPLICATION DE VOTE

Avec cet article, nous parvenons au cœur de votre projet de loi, monsieur le ministre, précisément au cœur de son injustice, puisqu'il s'agit de reculer l'âge légal de départ à la retraite. C'est la fin des 60 ans, le passage à 62 ans. Dès la discussion générale, plusieurs de mes collègues vous ont démontré que ce recul n'était ni une fatalité, ni une obligation démographique.

Dès la discussion générale, nous vous avons expliqué que, vu l'état catastrophique de l'emploi des seniors en France, les coûts économisés sur les pensions de retraites seraient automatiquement transférés vers l'assurance chômage, voire les collectivités locales, puisqu'elles sont en charge du RSA. Dès la discussion générale, nous avons dénoncé ce qui constitue le pire de cette mesure, le pire de votre réforme : ce sont les Français qui ont commencé à travailler tôt, le plus souvent dans des métiers difficiles, qui seront le plus pénalisés par ce passage à 62 ans.

Des travailleurs durs à la peine, vous exigez qu'ils prolongent leur peine. De la France qui se lève tôt depuis longtemps, vous exigez qu'elle se lève tôt encore plus longtemps ! En dernière analyse, le recul de l'âge légal de la retraite à 62 ans revient à créer une surtaxe de deux années. Malgré toutes les promesses du Président Sarkozy, vous créez bien un nouvel impôt pour les salariés : l'IDR, l'impôt pour avoir droit à la retraite ! Et cette surtaxe de deux années n'entraînera aucune augmentation des pensions, contrairement à ce qu'a prétendu M. le Premier ministre dimanche soir, à la télévision. En effet, dans le cadre d'une émission diffusée sur M6, un journaliste a présenté un cas assez commun au Premier ministre, celui d'un salarié ayant commencé à travailler à 18 ans. Afin de pouvoir partir à la retraite à 62 ans, il devra donc cotiser 44 ans, soit deux années et demie de plus que le nombre d'années requises pour liquider sa retraite, qui sera de 41,5 années dès 2020.

M. Fillon a déclaré que, dans un tel cas, le salarié toucherait une retraite plus élevée, sous forme de surcote. Cela est parfaitement faux. En effet, seules les annuités supplémentaires cotisées au-delà de l'âge légal de départ en retraite apportent une surcote. Avec votre réforme, pour toucher une surcote, il faudra cotiser au-delà de 62 ans ! Alors qu'aujourd'hui un salarié disposant de tous ses trimestres à 60 ans qui décide de continuer de travailler jusqu'à 62 ans, cumulant ainsi deux ans de surcotisation, obtient une majoration de 10 % de sa pension, 5 % par année supplémentaire. Cette mesure disparaîtra avec l'adoption de votre réforme. Relatant cet épisode télévisuel, le journal Libération a évoqué « la surcote imaginaire de François Fillon ». Quant à moi, je considère qu'il s'agit d'un lapsus, évidemment révélateur. Il est révélateur du mensonge qui n'est plus tenable. À moins que M. Fillon ne connaisse pas le texte dans le détail, qu'il en ignore les effets les plus pervers, d'où son acharnement à le défendre.

Pour notre part, nous mettrons encore et toujours notre acharnement à défendre les plus modestes, ceux qui commencent à travailler tôt, ceux qui ont les métiers les plus difficiles, ceux qui ont les emplois les plus mal payés, et qui seront pourtant les premières victimes de votre réforme. Voilà une raison supplémentaire de voter contre l'article 5.

PIERRE MAUROY, SÉNATEUR DU NORD, POUR EXPLICATION DE VOTE.

En ce moment solennel où l'on veut abolir la possibilité de partir à la retraite à 60 ans, je souhaite intervenir. J'étais Premier ministre lorsque nous avons instauré cette mesure. Tout le monde ne l'a pas voulue, mais, nous, nous l'avons ardemment souhaitée et désirée. C'est pourquoi nous voulons que cette faculté soit conservée.

La retraite à 60 ans, c'est une ligne de vie, c'est une ligne de souffrance au travail, c'est une ligne de revendication, c'est une ligne d'espoir. Le régime de retraite par répartition repose sur plusieurs générations. Nous n'avons pas le droit de faire fi du passé.

J'ai des souvenirs de cette époque. La France était plus ouvrière encore qu'elle ne l'est aujourd'hui et nombre d'emplois étaient manuels. Je revois ces ouvriers venir me voir, comme ils allaient voir leurs élus, pour dire : « Je ne peux plus avancer. » Ils s'exprimaient en patois chez moi : « Je ne peux plus arquer ». Ils voulaient un certificat médical, ils venaient nous voir pour nous demander comment sortir de là.

Nous étions alors dans l'opposition : cela a tout de même duré vingt-cinq ans ! Une fois arrivés au pouvoir, nous avons dès 1982 proposé la retraite à 60 ans. Cela a suscité un immense espoir : de toutes les revendications, qu'elles soient ouvrières ou non, celle-ci a été la plus importante. Elle l'est restée. Elle le restera dans l'histoire sociale de la France.

C'est pourquoi, quelles que soient nos convictions et nos idéologies, il n'est pas possible de liquider la retraite à 60 ans de cette façon, en catimini ou presque. De plus, ce n'est pas digne d'un système par répartition, qui est essentiellement un système reposant sur plusieurs générations.

La retraite à 60 ans a immédiatement gonflé nos voiles, provoqué des rassemblements, des meetings de 20 000, 25 000, 30 000 personnes ! On ne voit plus cela aujourd'hui. Ce moment est inscrit dans la mémoire collective des Françaises et des Français. On écrit l'histoire non seulement avec l'avenir des propositions, mais aussi avec le passé des revendications, le vécu de l'ensemble de ces travailleurs.

Aussi, nous pensons qu'effacer cette ligne de la retraite à 60 ans est une erreur profonde. Ce n'est pas ce que nous voulons. Certes, nous sommes partisans d'une réforme, de changements, nous savons bien que les conditions ont évolué, que la situation actuelle est différente et justifie les propositions que nous avons avancées pour sauver le système par répartition, mais ce n'est pas une raison pour rayer cette ligne de vie, cette ligne de combat.

Il reste toutefois des catégories, certes moins nombreuses, qui souffriront de ne pas avoir la possibilité de partir à la retraite à 60 ans. C'est le cas des jeunes. Alors qu'ils ne trouvent pas de travail, on leur annonce qu'ils devront travailler plus longtemps et on recule l'âge de départ à la retraite. En d'autres termes, il leur faudra travailler davantage pour avoir une retraite plus tard. Mais ils n'ont pas d'emploi ! C'est le cas des seniors, qui sont en graves difficultés et qui souhaitent bénéficier de la retraite à 60 ans. C'est aussi le cas de ceux qui souhaitent qu'il en soit ainsi pour eux.

Pour notre part, nous pensons qu'il s'agit d'un droit presque fondamental.

Compte tenu du vécu collectif qui a accompagné l'instauration de la retraite à 60 ans, il faut conserver ce dispositif, même si des modifications doivent intervenir pour répondre à l'ensemble des problèmes de retraites.

Monsieur le ministre, mesdames, messieurs de la majorité, nous vivons un moment où nous prenons conscience qu'entre vous et nous la différence est très grande. Vous oubliez facilement quels ont été les attentes, les revendications, les combats du peuple, en particulier ceux de cette France ouvrière dans une industrialisation en difficultés, qui a mal vieilli, qui s'est effondrée dans les conditions que vous savez, qui a créé le chômage de masse. Dans cette situation, il faut garder cette ligne d'espoir, cette ligne de vie et permettre un départ à la retraite à 60 ans avec les adaptations qu'exigent les changements qui sont intervenus.

Voilà pourquoi, de façon un peu solennelle, en pensant à ces millions de Français qui ont été secoués par cette question, qui ont revendiqué et voulu ce droit qui restera pour eux jusqu'à la fin comme un grand combat de leur vie et un honneur pour récompenser leur travail, nous ne voulons pas abandonner la retraite à 60 ans.

Nous savons bien que la situation change, qu'il faudra évoluer et vous connaissez les propositions que nous formulons en ce sens. Mais nous ne voulons pas l'effacer ainsi, en passant, comme s'il s'agissait d'un simple amendement, d'une simple revendication, comme si c'était une loi comme les autres. Non ! C'est peut-être la loi la plus importante de la Ve République, celle qu'attendaient les Français. Ils veulent garder cette ligne de vie, cette ligne de combat. Ils veulent qu'on leur permette de partir à la retraite à 60 ans.

BERNARD ANGELS, SÉNATEUR DU VAL D'OISE POUR EXPLICATION DE VOTE.

Monsieur le ministre, il est évident que nous sommes d'accord sur un point : le financement de la retraite pose problème. En revanche, ce que vous proposez est complètement différent de ce que nous proposons ; nous n'avons absolument pas la même ligne politique.

Dans votre projet de réforme, qui paiera la facture ? C'est simple, ce seront d'abord les salariés, à commencer par les plus modestes d'entre eux. Vous entendez également procéder – là encore, vous faites preuve de simplicité – au siphonage en règle du Fonds de réserve pour les retraites. Créé par le gouvernement Jospin, celui-ci avait vocation à sécuriser les retraites des générations futures. Depuis 2002, vous refusez de l'abonder. Aujourd'hui, vous annoncez tranquillement qu'il servira à autre chose. Qui seront les heureux contributeurs épargnés par ce texte ? Les détenteurs de revenus du capital ! D'ailleurs, vos propositions pour 2010 sont dérisoires : pas plus de 2 milliards d'euros, là où nous proposons 10 milliards d'euros aujourd'hui et 25 milliards d'euros dès 2025.

Monsieur le ministre, vous avez renoncé, et cela devient une habitude chez vous, à la justice fiscale la plus élémentaire. Nous vous proposons une autre cohérence. En effet, en attendant une politique permettant une reprise future de l'emploi et des salaires, base de cette indispensable réforme, il faut impérativement élargir l'assiette de financement du régime. Vous le faites timidement. Nous vous suggérons de le faire franchement. Le financement envisagé par le parti socialiste combine augmentation des cotisations et élargissement de l'assiette de financement.

Nous proposons ainsi d'augmenter les cotisations salariales et patronales de 0,1 % par an chacune, entre 2012 et 2021. Le rendement d'une telle mesure serait de 12 milliards d'euros en 2025.

Quant à l'autre volet, l'élargissement de l'assiette, il consisterait premièrement à taxer les revenus du capital – stock-options et bonus – au taux de 38 %. Cela rapporterait 2,3 milliards d'euros.

Deuxièmement, à supprimer les niches sociales sur l'intéressement et la participation en taxant ces revenus à hauteur de 20 %. Le rendement de cette mesure serait de 3 milliards d'euros.

Troisièmement, à appliquer la CSG sur les revenus du capital exonérés de cet impôt, à l'exception, bien entendu, du livret A et des plus-values sur la résidence principale. Cela rapporterait 7 milliards d'euros.

Quatrièmement, à créer une contribution sur la valeur ajoutée, dérivée de la nouvelle taxe professionnelle, tout en exonérant les PME. Le gain serait de 7 milliards d'euros.

Cinquièmement, à créer une surtaxe de 15 % sur l'impôt sur les sociétés payé par les banques. Le produit de cet impôt doit abonder le Fonds de réserve pour les retraites dont les intérêts devraient s'accroître de 3 milliards d'euros par an.

Ainsi, nous vous proposons une autre réforme, équitable et efficace.

Équitable, car il est normal de faire participer les revenus du capital et des banques au financement de la réforme. Équitable, car notre projet s'attaque à de nombreuses niches sociales et fiscales injustifiées.

Équitable, car il fait contribuer les profits au financement du régime en étendant aussi l'assiette de financement à la valeur ajoutée des entreprises.

Efficace, enfin, parce qu'il fait jouer la solidarité nationale à travers l'impôt, par le biais de l'élargissement de l'assiette, plutôt que de l'assurer par la seule augmentation des cotisations.

DAVID ASSOULINE, SÉNATEUR DE PARIS, POUR EXPLICATION DE VOTE.

Les raisons pour lesquelles nous nous opposons à cet article 5, nous n'arrêtons pas de les évoquer. Et, je veux le dire politiquement à M. le ministre, nous continuerons à le faire au-delà de la discussion de l'article 5 et jusqu'au terme de l'examen de l'article 33, parce que c'est au cœur du sujet et qu'en découle tout ce que nous discutons à travers cette loi.

Je veux dire aussi que si nous voulons chercher à comprendre la manœuvre qui a consisté à vouloir, avant l'article 1er, discuter des articles 5 et 6, la réponse apparaît comme une évidence. Il s'agit de dire aux Français, tout à l'heure quand sera voté l'article 5 : « Circulez, il n'y a plus rien à voir, car, même s'il y a quelques agités au Sénat qui pourront encore discuter pendant trois semaines, ce droit fondamental n'existe plus dans notre pays ». Il faut que les Français, et tous ceux qui sont chargés de véhiculer l'information réelle, sachent qu'en aucun cas, après le vote de l'article 5, tout à l'heure, le droit à la retraite à 60 ans aura été aboli. En effet, aucune disposition n'est votée tant que la loi n'est pas elle-même votée. C'est seulement quand la loi sera votée que cette disposition aura « sauté » du droit social français. Et je veux dire à tous ceux qui vont manifester le 12 octobre que c'est encore plus nécessaire car jusqu'au bout le Gouvernement, qui l'a parfois fort mal utilisé, a le droit, avant la fin de la discussion de l'article 33, de revenir sur le vote de l'article 5 pour satisfaire les aspirations des Français.

Je voulais le dire de façon très nette car nous savons déjà que le plan de communication va se déclencher dans quelques heures et que tout le week-end nous allons entendre la petite musique « c'est fini, il n'y a plus de raison de manifester ; vous pourrez sur les autres articles, à la marge obtenir des petites choses, mais la retraite à 60 ans, c'est fini, maintenant c'est 62 ans ». Ce n'est pas vrai, et si l'ensemble des parlementaires ici présents veulent encore défendre la dignité, voire même seulement l'utilité, de leur fonction, ils doivent le dire avec nous. Sinon, qu'est-ce que cela signifie ? Qu'à partir de tout à l'heure nous ne discuterons de plus rien, que nous discuterons pour la galerie, que nous sommes des pantins ? Je veux conclure en disant que cette façon de faire de Nicolas Sarkozy – car tout vient de là ! – ne peut pas être viable encore dix-huit mois !

On ne peut pas penser qu'il est possible de gouverner un pays aussi ancien, avec de telles traditions démocratiques, avec de telles traditions d'accueil, de concorde, d'ouverture sur le monde, en mettant le feu tout l'été en désignant des étrangers, en désignant des Roms à la vindicte.

On ne peut pas penser qu'il est possible de gouverner en refusant d'écouter les syndicats, la démocratie sociale, en refusant d'écouter ceux qui manifestent, en refusant d'écouter même les enquêtes d'opinion dont Nicolas Sarkozy est si friand et qui disent que sept Français sur dix ne sont pas d'accord.

On ne peut pas penser qu'il est possible de gouverner en refusant d'écouter l'Assemblée nationale, en refusant d'écouter le Sénat et en le brutalisant au bout de quarante-huit heures en faisant venir les amendements directement de l'Élysée à l'AFP avant même qu'en séance le ministre ait pu faire semblant qu'ils venaient de lui ou du groupe UMP. De telles traditions, de telles conquêtes sociales aussi fortement enracinées, comme l'a rappelé tout à l'heure le Premier ministre Pierre Mauroy, ne peuvent être effacées par de la communication.

Je ne vois pas comment au-delà du 12 octobre cette situation pourra perdurer sans prendre le risque de quelque chose qui devienne ingouvernable. Alors, nous espérons que le Gouvernement va se ressaisir, parce que personne n'a intérêt, pour la France, au blocage total et à l'incommunication absolue entre les Français.

BARIZA KHIARI, SÉNATRICE DE PARIS, POUR EXPLICATION DE VOTE.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour cette explication de vote, je me contenterai de rappeler les caractéristiques de ceux qui font liquider leur retraite à 65 ans. Ils prennent souvent leur retraite à cet âge-là non pas au titre des annuités acquises, mais parce qu'ils attendent ce seuil afin d'éviter la décote.

En moyenne, la durée sans emploi avant ce départ à la retraite est de vingt ans pour les femmes, et de onze ans et demi pour les hommes. Au regard de ces réalités, que la majorité refuse obstinément de voir, cet article est vraiment le grand scandale de ce texte.

Le passage de 65 à 67 ans est une mesure injuste. C'est une discrimination indirecte dont les effets sont dévastateurs, notamment pour les femmes, et ce qu'elles aient un, deux, trois enfants, ou pas d'enfant du tout. Je veux le redire encore, les femmes ont une retraite nettement inférieure à celle des hommes, moins de la moitié des femmes mènent une carrière complète, un tiers d'entre elles travaillent jusqu'à 65 ans pour éviter la décote et il faudrait les faire patienter jusqu'à 67 ans. Quelle injustice !

Elles ont des carrières en dents de scie parce qu'elles mettent au monde des enfants, qui vont, eux, assurer la retraite de tous. Paradoxe, elles sont pénalisées pour cela au moment de leur propre retraite.

Vous venez tout juste de réaliser que la solution résiderait dans une loi ou des sanctions pour l'égalité salariale. Mais, enfin, regardez autour de vous : en dépit d'une loi sur la parité, incluant des sanctions financières, combien y a-t-il de femmes au Parlement ? Combien sont-elles à siéger dans un conseil général, à être à la tête d'un exécutif local ?

Avec la création du conseiller territorial, c'est clair ! De ce point de vue, il y a vraiment un recul de la parité. Mais là n'est pas le sujet. Normalement, la loi est là pour corriger les grandes inégalités.

Nous souhaitons maintenir l'âge légal de la retraite à 60 ans. Pierre Mauroy a rappelé l'avancée sociale qu'a représentée la retraite à 60 ans pour des millions de salariés.

Mais nous voulons aussi laisser la liberté de choix, pour que chacun puisse décider de ce qui lui est le plus favorable. Les règles communes sont importantes, mais les choix doivent rester individuels.

Avec le report de l'âge légal à 62 ans et la retraite à taux plein à 67 ans, vous ajoutez de l'injustice à l'injustice. Et ça, c'est du lourd, Pierre Mauroy l'a bien illustré.

Pour toutes les raisons invoquées sur les travées de l'opposition, nous voterons résolument contre cet article.

DIDIER GUILLAUME, SÉNATEUR DE LA DRÔME POUR EXPLICATION DE VOTE.

Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, comme l'ont dit avant moi plusieurs de mes collègues socialistes et communistes, l'article 5 est au cœur de cette réforme, qui, je le rappelle, n'est rien de moins que globale.

Cet article est évidemment symbolique. Lors de l'intervention de Pierre Mauroy, j'avais les larmes aux yeux – peut-être suis-je un peu trop sensible ? – en pensant aux conquêtes sociales qui ont marqué l'époque où il dirigeait le gouvernement, sous la présidence de François Mitterrand. Je me souvenais de Robert Badinter, défendant à cette tribune l'abolition de la peine de mort. C'était alors un progrès pour la justice. Et je me souvenais de Pierre Mauroy défendant la retraite à 60 ans. Il s'adressait alors au peuple. « Nous vous entendons ! », disait-il aux Français.

Pierre Mauroy parlait, tout à l'heure, des ouvriers qui ne peuvent plus arquer. C'est vrai, messieurs les ministres, la vie a changé... Pourtant, aujourd'hui encore, il y a des salariés, et notamment des ouvriers, qui ne peuvent plus arquer à 60 ans, car ils sont fatigués et occupent des emplois pénibles. C'est le cas des maçons, qui travaillent sur les chantiers par tous les temps, quelle que soit la saison, des femmes de ménage, des travailleurs précaires, des agriculteurs. C'est cela, la réalité !

Vous nous parlez d'avenir, messieurs les ministres. Mais que proposez-vous aux 60 % des plus de 55 ans qui se retrouvent au chômage parce que les employeurs considèrent qu'ils sont trop vieux ? Ils ne travailleront pas plus longtemps, mais vont galérer deux ans de plus ! Alors qu'ils sont déjà chômeurs, ils devront attendre l'âge de 62 ans pour prendre leur retraite. Comment retrouveront-ils du travail entre 60 ans et 62 ans ? C'est un pur leurre, car c'est impossible.

Notre pays ne sait ni accueillir ses jeunes sur le marché du travail, ni maintenir ses seniors dans l'emploi. En effet, un quart des jeunes de moins de vingt-cinq ans et 60 % des personnes de plus de 55 ans sont au chômage. La réponse qu'ils attendent, c'est l'emploi, et non l'abrogation de la retraite à 60 ans, qui est l'une des plus grandes régressions sociales qui soit.

Messieurs les ministres, vous avez voulu que nous examinions en priorité les articles 5 et 6, en partant du principe qu'une fois ces articles votés la loi serait quasiment adoptée et que les Français le comprendraient.

Le rôle des sénateurs de gauche, de ceux qui veulent sauvegarder les acquis sociaux est de mettre fin à cette supercherie et de dire au Français que tout n'est pas fini. Même si l'article était voté, la loi ne serait pas adoptée pour autant ! La loi instaurant le contrat première embauche, le CPE, avait été votée à l'Assemblée nationale et au Sénat. Or, in fine, grâce à la mobilisation des citoyens et des élus, le CPE n'a pas vu le jour.

Je le dis sereinement, mais avec force : tant que la loi ne sera ni votée ni promulguée, il subsiste encore un espoir pour les millions de Français qui refusent cette réforme. Cette pause à l'horizon des 60 ans, ils estiment qu'ils l'ont méritée, car ils travaillent depuis longtemps et exercent un métier pénible. Et l'on voudrait qu'ils travaillent deux ans de plus ! Oui, nous voulons une réforme des retraites, mais pas celle que vous proposez !

Comme l'a très bien dit Bernard Angels, notre réforme est financée, à la fois par une augmentation des cotisations sociales et patronales de 0,1 % de plus par an pendant dix ans, et par la taxation des revenus du capital et des stock-options. Ce que vous proposez, a contrario, c'est de faire payer toujours les mêmes : ceux qui souffrent, les bas revenus, les bas salaires.

Vous voulez montrer du doigt les Français et les culpabiliser, en leur reprochant le problème du financement des retraites. Or si les retraites ne sont pas financées, ce n'est pas la faute des Français, des salariés, des femmes et des hommes qui travaillent ; c'est à cause du chômage qui explose depuis que vous êtes aux affaires, et parce qu'il existe un vrai problème de manque d'assiette et de cotisations.

Nous n'acceptons pas l'abrogation de la retraite à 60 ans, non seulement parce que c'est l'une des plus belles conquêtes sociales de ce pays, et peut-être la plus belle de la Ve République, comme disait Pierre Mauroy, mais aussi parce qu'une autre réforme est possible, celle que nous proposons !

MARIE-CHRISTINE BLANDIN, SÉNATRICE DU NORD, POUR EXPLICATION DE VOTE.

Vous touchez à un acquis social historique, au mépris de la volonté exprimée par les Français, notamment ceux d'entre eux qui ont manifesté, en mettant en scène des comparaisons internationales biaisées qui, si on en étudiait tous les dispositifs, montreraient que ce que vous préparez pour la France nous placera, sous couvert d'une prétendue audace, au rang des plus rétrogrades.

Vous détruisez ce seuil de 60 ans, base éthique, sans un regard pour la société du travail, que vous avez dégradée. Jamais la souffrance au travail n'a été aussi prégnante dans le vécu quotidien : inquiétudes, angoisses, consommation d'anxiolytiques, rivalité entre collègues, hiérarchie aveugle et autoritaire, injonctions contradictoires, compression du temps qui empêche les salariés d'exercer correctement leur mission. France Télécom, des hôpitaux et même France Télévisions deviennent le lieu de suicides. Ceux qui tiennent vivent en apnée durant leur temps de travail. Pour ces salariés, qui ont tant été pris dans l'étau, vous n'avez pas le droit de reculer l'horizon de la pause méritée...

Je ne paraphraserai pas Pierre Mauroy, décrivant avec talent et émotion les ouvriers qui « ne peuvent plus arquer ». Je vous lirai simplement quelques vers de Prévert :

*« L'effort humain n'est pas ce beau jeune homme souriant
debout sur sa jambe de plâtre
ou de pierre
et donnant grâce aux puérils artifices du statutaire
l'imbécile illusion
de la joie [...]
L'effort humain porte un bandage herniaire
et les cicatrices des combats
livrés par la classe ouvrière
contre un monde absurde et sans lois [...]
il sent l'odeur de son travail
et il est touché aux poumons ».*

J'évoquerai ceux qui, parfois, semblent ne pas avoir souffert, ceux des solvants, ceux des éthers de glycol, des fibres céramiques, ceux des sels de métaux lourds, ceux à qui le médecin dit un jour que cette fatigue est un lymphome, que cette boule est un cancer, ou que ce désordre urinaire est non pas une affaire de vieillesse, mais la destruction des deux reins.

La « troisième vie » évoquée par M. Virapoullé, ce n'est pas un conte de fée, c'est quelquefois les perfusions et l'hôpital.

Les contaminations lentes, accumulées années après années, nous en avons tous entendu parler. Qui n'a pas une voisine disant son mari condamné, quelques mois seulement après son départ à la retraite ? Alors deux ans, deux ans pour se reposer, cela compte, cela préserve, cela se préserve, cela ne peut se rayer d'un trait de plume idéologique et technocratique !

Quant à votre changement de l'ordre du jour et à vos déclarations en urgence, ce sont de petits procédés qui relèvent d'une très petite conception de la démocratie.

JACKY LE MENN, SÉNATEUR D'ILLE-ET-VILAINE POUR EXPLICATION DE VOTE.

Le Premier ministre Pierre Mauroy nous a offert cet après-midi un grand moment d'émotion. Avec tact et humilité, il a rappelé ce travail important dans lequel brillait comme un joyau la retraite à 60 ans, attendue par des générations.

Sous les habits neufs de son discours, la réponse de l'actuel ministre du travail cachait mal en fin de compte les oripeaux d'un patronat rétrograde, aujourd'hui au MEDEF, hier au CNPF ; avant-hier, c'étaient les maîtres de forges et d'autres avant eux, qui avançaient toujours les mêmes arguments.

Ils veulent étrangler l'humain au nom de l'économie. Jadis, ils expliquaient qu'il fallait mettre les enfants au travail le plus tôt et le plus longtemps possible, et ce sans congés payés et, bien sûr, sans retraite. Travailler douze à treize heures par jour, c'était normal, puisqu'il s'agissait de sauver l'économie !

Qu'est-ce qui a changé depuis lors ? Rien ! On avance des arguments fallacieux pour justifier une loi scélérate, qui retarde l'âge légal du départ à la retraite de 60 à 62 ans. Ce matin, on nous a même présenté le fameux élixir du bon docteur Éric, grâce auquel plus on vieillit, plus on est en bonne santé, et qui permet d'obtenir des travailleurs centenaires, mais – acceptons-en l'augure – en pleine forme.

C'est toujours le même discours pour expliquer cette volonté tenace du patronat – qui abuse une majorité des membres du Sénat ou est soutenu par elle – de priver les plus faibles de nos concitoyens de droits élémentaires. C'est une continuité de l'histoire. Notre histoire sociale s'est toujours faite en dents de scie.

Sous la présidence de François Mitterrand, le gouvernement de Pierre Mauroy, comme d'autres responsables de notre famille politique avant lui, a mis un coup d'arrêt à cette volonté patronale et a entrepris des marches en avant. Aujourd'hui, mes chers collègues, la France n'est pas dupe. Elle gronde, elle se mobilise, elle organise des manifestations. Et il y en aura d'autres ! Nous vivons peut-être ce soir un moment triste avec la disparition de la possibilité légale pour nos concitoyens de prendre leur retraite à 60 ans, afin de jouir d'un repos mérité. Or, parmi ceux qui demandent à bénéficier de cette mesure et qui sont nombreux, 55% à 60 % sont des ouvriers ou des employés, et non des riches plaçant leur argent en Suisse ou spéculant pour faire de l'argent avec de l'argent. La situation de ces employés et ouvriers a été longuement évoquée ce matin sur toutes les travées de l'opposition.

En effet, sous couvert de modernisme, une majorité se dégagera pour suivre cette voie de l'illusion. Soyez cependant certains qu'un jour ou l'autre nous reviendrons majoritaires dans ce pays, et nous reviendrons alors sur cette loi. L'âge légal du départ à la retraite sera ramené à 60 ans, parce qu'on ne peut arrêter le progrès social du peuple !

ROLAND COURTEAU, SÉNATEUR DE L'AUDE, POUR EXPLICATION DE VOTE.

Tout a été dit et bien dit. Je serai donc volontairement bref, d'autant que je me suis déjà exprimé à plusieurs reprises. Cher Premier ministre Pierre Mauroy, j'ai moi aussi été particulièrement ému par votre intervention. Elle m'a ramené quelque temps en arrière, lorsque ici même, à ma façon, j'avais apporté mon soutien à la retraite à 60 ans. Avec François Mitterrand, vous avez voulu cette réforme majeure, dans le cadre du gouvernement de progrès auquel appartenaient Robert Badinter, Jack Ralite et Raymond Courrière. Et voilà que, aujourd'hui, au nom, en réalité, d'une certaine idéologie de droite, on veut mettre à bas cette magnifique conquête sociale.

Mes chers collègues, aujourd'hui risque d'être un jour de deuil. Que vous le vouliez ou non, mesdames, messieurs de la majorité, le report de l'âge légal de 60 ans à 62 ans est un recul historique qui s'ajoutera à un autre recul, prévu à l'article 6 : l'âge du bénéfice d'une pension à taux plein y est reporté de 65 ans à 67 ans ; mais je reviendrai sur ce point.

Avec ces articles 5 et 6, nous sommes au cœur d'un texte de régression sociale que des millions de Françaises et de Français rejettent. Or vous persistez à ne pas vouloir les écouter. En fait, au cours de son mandat, M. Sarkozy aura réussi à abattre l'une des plus belles conquêtes sociales de la Ve République. Il aura réussi à faire travailler plus et plus longtemps, comme en témoigne le relèvement à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite. Quant à gagner plus, c'est une toute autre histoire !

Mesdames, messieurs de la majorité, que vous le vouliez ou non, nous allons vers une société où le temps libre, le temps libéré ou conquis sur le temps de travail sera de plus en plus important. C'est inscrit dans la longue marche de l'humanité. Oh ! je sais bien que certains – toujours les mêmes ! – font et feront tout pour freiner cette évolution. Qu'ils sachent toutefois qu'ils ne pourront jamais – je dis bien jamais – l'arrêter.

Notre passage au pouvoir a été marqué par de belles et grandes conquêtes sociales. C'est d'ailleurs toujours grâce à la gauche, aux organisations syndicales, au mouvement ouvrier, aux travailleurs, que des avancées sociales ont pu avoir lieu dans notre pays.

Mesdames, messieurs de la majorité, que restera-t-il de votre passage au pouvoir ? Le démantèlement des services publics ? Le détricotage de l'État-providence, la compétition de tous contre tous, la chasse aux Roms, une société de spectacle des élites, où l'argent est roi ? Que restera-t-il de votre passage au pouvoir ? La remise en cause de la réduction du temps de travail et de la retraite à 60 ans, la libéralisation à outrance du système énergétique français, qui nous donne pleine et entière satisfaction depuis 1946 ?

Mesdames, messieurs de la majorité, vous avez encore l'occasion de vous ressaisir en faisant preuve d'humanité. Peut-être suis-je un peu trop naïf, mais j'ai encore envie de rêver.

Après les interventions de Pierre Mauroy, Jack Ralite et tous mes autres collègues du groupe socialiste et du groupe CRC-SPG, j'espère que vous allez réfléchir, vous ressaisir et, en votre âme et conscience, rejeter ce texte scélérat.

JEAN-PIERRE CAFFET, SÉNATEUR DE PARIS, POUR EXPLICATION DE VOTE.

Je souhaite répondre à notre collègue Jean-Pierre Fourcade, qui, il faut le reconnaître, a le courage d'être l'un des très rares parlementaires UMP à défendre cette réforme.

Monsieur le président, dès que M. Longuet arrive, je ne peux plus m'exprimer ! Inscrivez-vous pour me répondre, si vous le souhaitez ! Cependant, ne m'interrompez pas ! Oui, mais que M. Longuet ne m'interrompe pas sans cesse !

Monsieur Fourcade, vous nous avez dit que nous étions en quelque sorte des demeurés croyant vivre dans l'économie fermée des années cinquante. Monsieur Fourcade, je vais vous parler de nos voisins, qui, vous en conviendrez, sont à l'heure actuelle aussi exposés que nous à la concurrence internationale.

En 2006, nos voisins allemands ont décidé de reporter l'âge ouvrant droit à la retraite à taux plein à 67 ans, mais à l'échéance de 2029. Nos voisins du Royaume-Uni ont prévu de procéder au même report mais à l'échéance de 2036. Autrement dit, nos voisins se sont donné une période de vingt-cinq à trente ans d'adaptation, alors que, de votre côté, vous voulez procéder à ce report en treize ans. Pourquoi ?

En fait, vous vous fondez sur l'espérance de vie à 60 ans de manière totalement indifférenciée.

Comme nous l'a expliqué M. Woerth, puisque cette espérance a augmenté de quatre ans depuis 1982, il est normal de repousser l'âge de la retraite de deux ans, et les salariés devraient d'ailleurs s'estimer heureux que ces limites d'âge ne passent pas respectivement à 64 ans et 69 ans...

Pourquoi nos voisins se sont-ils donné plus de temps, monsieur Fourcade ? Parce qu'ils ont raisonné sur un autre concept, celui de l'espérance de vie à 50 ans sans limitation physique et mentale, soit, pour le dire autrement, le temps restant à vivre à 50 ans dans un état de santé acceptable. Et ils ont considéré, monsieur Fourcade – c'est d'ailleurs ce que disent également les meilleurs auteurs – qu'une réforme des retraites, et notamment le recul de l'âge de départ à la retraite, ne peut être socialement et humainement acceptable tout en étant efficace que si l'on améliore au préalable la santé des citoyens de plus de 50 ans.

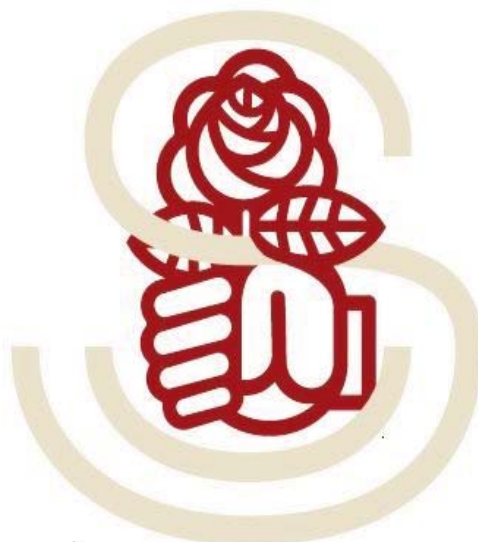
Il est donc nécessaire de se donner du temps, pour accumuler un progrès médical suffisant afin d'améliorer la santé de ces citoyens. Voilà la différence, monsieur Fourcade !

Monsieur Fourcade, cela signifie que vous auriez pu procéder autrement, même avec votre logique ! Vous auriez pu appliquer le raisonnement que nos voisins de l'Allemagne et du Royaume-Uni ont suivi ; vous n'avez pas voulu le faire.

Bien sûr, vous auriez pu vous appuyer sur nos propositions ; nous aurions alors été comblés. J'ai cependant passé l'âge de croire au Père Noël !

Vous auriez pu, à l'instar des Allemands et des Anglais, étaler davantage la réforme dans le temps ! Vous auriez pu faire passer l'âge ouvrant droit à la retraite à taux plein de 65 ans à 67 ans à un horizon plus lointain, par exemple à l'horizon de 2030. Mais vous ne l'avez pas fait ! Je ne vous accuse pas, monsieur Fourcade, c'est en effet M. Woerth qui ne l'a pas fait ! En outre, M. le ministre soutient mordicus que le poids de l'effort doit porter, sinon dans son intégralité, du moins pour la quasi-totalité, sur le facteur travail. C'est pourquoi, comme mes collègues l'ont déjà dit à maintes reprises, nous aurons en France, à l'issue de cette réforme, le système le plus régressif et le plus rétrograde de toute l'Europe.

Je le maintiens, et j'attends que l'on me démontre le contraire !



Groupe Socialiste du Sénat

Le Bulletin du Groupe socialiste du Sénat

avec la participation des collaborateurs du groupe

Coordination : Nicolas BOUILLANT

AÏCHA KRAÏ

Secrétaire de rédaction - publication - réalisation et conception

Contact : 01 42 34 38 51 Fax : 01 42 34 24 26 - a.krai@senat.fr

Site du groupe socialiste : <http://www.senateurs-socialistes.fr/>

Reprographie : Sénat